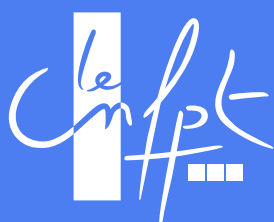


Catégorie

A

Concours de administrateur ou administratrice territorial

SESSION 2024





BILAN

Concours d'administrateur territorial Session 2024

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours d'administrateur territorial session 2024 a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 28 novembre 2023.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

- + **Concours externe** : 24 postes
- + **Concours externe spécial** (créé par l'ordonnance n° 2021-238 du 03 mars 2021 et le décret n° 2021-239 du 03 mars 2021, ouvert aux candidats possédant un niveau de diplôme déterminé et ayant suivi une classe préparatoire aux concours de la fonction publique, accessible sur critères sociaux) : 4 postes
- + **Concours interne** : 22 postes
- + **Troisième concours** : 4 postes

La période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription était fixée du lundi 19 février au vendredi 22 mars 2024.

Le jury s'est réuni le 11 avril 2024 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

Les candidats ont participé aux épreuves écrites dans l'un des centres d'écrits (Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France, Saint-Denis-de-la-Réunion) du lundi 24 au vendredi 28 juin 2024.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 04 septembre 2024.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris comme suit :

- + Concours externe et externe spécial : du 07 au 17 octobre 2024
(5 épreuves par candidat réparties sur 2 à 4 jours)
- + Concours interne : du 04 au 13 novembre 2024
(4 à 5 épreuves par candidat réparties sur 2 à 4 jours)
- + Troisième concours : du 16 au 18 octobre 2024
(3 à 4 épreuves par candidat réparties sur 2 à 3 jours)

La réunion d'admission s'est tenue le 19 novembre 2024.

Après avoir été informés des modalités de la scolarité à l'INET, les lauréats du concours sont entrés en scolarité le 1^{er} février 2025.

Sommaire

PARTIE 1 : RAPPORT FINAL

I. COMPOSITION DES JURYS.....	- 2 -
II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES.....	- 4 -
III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES.....	- 12 -
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY	- 13 -
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTRICES ET CORRECTEURS.....	- 20 -
1) Concours externes.....	- 20 -
2) Concours interne	- 25 -
3) Troisième concours	- 29 -
VI. EXEMPLES DE SUJETS PRÉSENTÉS AUX ÉPREUVES ORALES ET COMMENTAIRES DES EXAMINATRICES ET EXAMINATEURS	- 32 -
1) Concours externe et externe spécial.....	- 32 -
2) Concours interne	- 36 -
3) Troisième concours	- 39 -

PARTIE 2 : DONNEES STATISTIQUES

I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS	- 42 -
II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS.....	- 42 -
III. PROFILS DES CANDIDATS.....	- 43 -
IV. NOTES AUX EPREUVES ET SEUILS	- 53 -

II. COMPOSITION DES JURYS

	Concours externe et externe spécial	Concours interne	Troisième concours
Présidente du jury	Delphine GOUGEON Administratrice territoriale – Secrétaire générale et Directrice des ressources humaines, Région Grand-Est		
Elus locaux	Philippe CAR Suppléant de la présidente, Adjoint au maire d'Alfortville		
	Ludovic GERAUDIE Vice-président, Département de la Haute-Vienne – Maire du Palais-sur-Vienne		
	Céline MAGLICA Conseillère départementale, Département de la Côte-d'Or		
Fonctionnaires territoriaux	Delphine GOUGEON Administratrice territoriale – Secrétaire générale et Directrice des ressources humaines, Région Grand-Est		
	Olivier MERLIAUD Administrateur territorial, Montpellier Méditerranée Métropole	Charles LAMBRECHTS Administrateur territorial, Département de l'Essonne	Séverine ROMMÉ Ingénieure en chef territoriale, Etablissement public territorial Est Ensemble de la Métropole du Grand-Paris, Romainville
	Séverine ROMMÉ Ingénieure en chef territoriale, Etablissement public territorial Est Ensemble de la Métropole du Grand-Paris, Romainville	Stéphane PINTRE Administrateur territorial, Commune d'Antibes Juan-les-Pins (Absent excusé)	
Personnalités qualifiées	Matthieu GUYOT Expert – Pôle Performance Ressources Humaines à l'agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale, Paris	Daniel AGACINSKI Délégué général à la médiation auprès de la Défenseure des droits, Paris	Antoine OUMEDJKANE Maître de conférences à l'Université de Lille
	Maud RENON Directrice adjointe des mobilités de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg	Juliette FROPIER Cheffe de projet intelligence artificielle, Commissariat général au développement durable	Stéphane SAUREL Chef d'unité Banque européenne d'investissement, Bruxelles
	Benoît SABATIER Psychologue		

II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES

Composition ou note de synthèse et propositions portant sur un sujet d'économie	
Concours externes	M. Florent AUBRY-LOUIS Professeur agrégé de sciences économiques et sociales en classes préparatoires à Rouen
	M. Hervé BARIOULET Administrateur territorial, Directeur stratégie et territoire au Grand Besançon Métropole
	M. Patrick BRENNER Administrateur territorial à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne
	M. Laurent CHAVILLON Contrôleur général, Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Val d'Oise, Chef de Corps des sapeurs-pompiers du Val d'Oise
	M. Jérôme COFFINET Économiste à la Banque de France
	M. Aloys DOMON Administrateur territorial, Responsable du service FEDER à la direction des politiques européennes au conseil régional des Pays de la Loire
	M. Michel RUIMY Professeur d'économie à l'ESCP Europe
	M. Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES Directeur exécutif du département d'économie à Sciences Po Paris
	M. Vincent TREMOLET Conseil en stratégie de financement et gouvernance des organisations
	M. Florent AUBRY-LOUIS Professeur agrégé de sciences économiques et sociales en classes préparatoires à Rouen
Concours interne	M. Hervé BARIOULET Administrateur territorial, Directeur stratégie et territoire au Grand Besançon Métropole
	M. Patrick BRENNER Administrateur territorial à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne
	M. Jérôme COFFINET Économiste à la Banque de France
	M. Aloys DOMON Administrateur territorial, Responsable du service FEDER à la direction des politiques européennes du conseil régional des Pays de la Loire
	M. Philippe FROUTÉ Maître de conférences en sciences économiques, Université Paris Est à Créteil (UPEC)
	M. Michel RUIMY Professeur d'économie à l'ESCP Europe
	M. Jean-Pierre SABIO Administrateur général, Directeur général, Gigalis innovation numérique

	M. Vincent TREMOLET Conseil en stratégie de financement et gouvernance des organisations
Troisième concours	M. Hervé BARIOULET Administrateur territorial, Directeur stratégie et territoire au Grand Besançon Métropole
	M. Philippe FROUTÉ Maître de conférences en sciences économiques, Université Paris Est à Créteil (UPEC)

Composition ou note de synthèse et propositions portant sur un sujet de droit public	
Concours externes	M. Philippe BUZZI Conseiller référendaire et vice-président de la Chambre régionale des comptes Grand Est
	M. Michel COME Administrateur territorial, Directeur du Crédit municipal de Nancy
	M. Gilles GUIHEUX Maître de conférences de droit public, Université de Rennes
	M. Philippe JACQUEMOIRE Directeur général des services, Saint Paul Lès Dax
	M. Pierre LARROUMEC Ancien Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux
	Mme Isabelle MULLER QUOY Maître de conférences HDR à l'université de Picardie
	M. Antoine OUMEDJKANE Maître de conférences à l'Université de Lille
	M. Dominique POCREAU Administrateur territorial, ancien directeur de la médiathèque départementale de Meurthe et Moselle
	Mme Aurore RANÇON-MEYREL Directrice territoriale, Directrice des organismes paritaires et de la promotion interne au Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne
Concours interne	M. Philippe BUZZI Conseiller référendaire et vice-président de la Chambre régionale des comptes Grand Est
	M. Michel COME Administrateur territorial, Directeur du Crédit municipal de Nancy
	M. Gilles GUIHEUX Maître de conférences de droit public, Université de Rennes
	M. Philippe JACQUEMOIRE Directeur général des services - Saint Paul Lès Dax (40)
	M. Antoine OUMEDJKANE Maître de conférences à l'Université de Lille
	M. Dominique POCREAU Administrateur territorial, ancien directeur de la médiathèque départementale de Meurthe et Moselle
	Mme Aurore RANÇON-MEYREL Directrice territoriale, Directrice des organismes paritaires et de la promotion interne au Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne

	M. Pascal TOUHARI Avocat au Barreau de Lyon, chargé d'enseignements à l'Université Jean Moulin - Lyon III
Troisième concours	M. Michel COME Administrateur territorial, Directeur du Crédit municipal de Nancy
	Mme Coralie GARRAUD-URRUTY Administratrice territoriale, Sous-directrice des ressources, Direction Familles et petite enfance, Ville de Paris

Note de synthèse et propositions OGCT Valorisation de l'expérience professionnelle (résolution d'un cas)	
Concours externes	M. Alexis BARON Administrateur territorial, Directeur général adjoint des services au conseil départemental de l'Isère
	Mme Ludivine CHAUVET Administratrice territoriale, Inspectrice de l'administration à l'inspection générale de l'administration
	Mme Anne COLLIN Administratrice territoriale, Directrice générale adjointe en charge des ressources et enseignement au conseil départemental de la Mayenne
	M. Jérôme DEZOBRY Administrateur territorial, Président du Directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe
	Mme Sandrine GALLAIS Formatrice, Caen
	Mme Cécile GROS Administratrice territoriale, Direction générale adjointe en charge de l'aménagement au conseil départemental de Saône-et-Loire
	M. Matthieu GUYOT Expert – Pôle Performance Ressources humaines à l'agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale, Paris
	Mme Delphine JOLY Administratrice territoriale, Directrice générale des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
	M. Pierre LARROUMEC Ancien Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux
	M. Alain LE BRIS Administrateur territorial, Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Occitanie
	M. Mathieu LHERITEAU Administrateur général, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglropolys
	Mme Sylvie MAKARENKO Administratrice territoriale, Première conseillère à la Chambre régionale des comptes Grand Est
	Mme Odile NIEUWYAER Administratrice territoriale, Directrice pilotage, projets transverses, dialogue social à la Région Ile-de-France

	M. Jean-François PONS Administrateur général, Directeur général des services au conseil départemental de la Haute-Marne
	Mme Séverine ROMMÉ Ingénieure en chef territoriale, Établissement public territorial Est Ensemble de la Métropole du Grand Paris
	M. Cyril ROYER Administrateur territorial, Directeur de la performance budgétaire, économique et contractuelle du pôle lycées à la Région Ile-de-France
	Mme Audrey SAUNION Administratrice territoriale, Cheffe de bureau budgétaire, économique et publicité à la Ville de Paris
Concours interne	M. Stéphane AUZILLEAU Administrateur territorial, détaché sur l'emploi de DRH de l'établissement public du Musée du Louvre
	Mme Anne COLLIN Administratrice territoriale, Directrice générale adjointe en charge des ressources et enseignement au conseil départemental de la Mayenne
	M. Domitien DÉTRIE Administrateur territorial, Directeur général de l'agence des Pyrénées
	M. Fabrice GENDRE Administrateur territorial, Directeur général des services, Commune de Colombes
	Mme Lénie GIRARDOT Administratrice territoriale, Directrice générale des services du département des Côtes d'Armor
	M. François GUIMBRETIERE Administrateur territorial, Directeur de l'emploi et de l'économie, Établissement public territorial Est Ensemble de la Métropole du Grand Paris
	M. Matthieu GUYOT Expert – Pôle Performance Ressources humaines à l'agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale, Paris
	Mme Raphaëlle POINTEREAU Administratrice de l'Éducation Nationale, Directrice générale de la Faculté des sciences et ingénierie, Sorbonne Université
	M. Jean-Victor ROUX Administrateur territorial, Adjoint au chef du bureau des Collectivités locales à la direction du budget
	M. Jérôme DEZOBRY Administrateur territorial, Président du Directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe
Troisième concours	M. Mathieu LHERITEAU Administrateur général, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys

Composition sur une question de la société contemporaine	
Concours externes	M. Simon BACIK Administrateur territorial hors classe, inspecteur général adjoint à l'inspection générale de l'administration du ministère de l'Intérieur
	Mme Françoise BELET Administratrice territoriale, experte à l'international
	M. Cyrille BONVILLAIN Administrateur territorial, Directeur général des services au Département du Loir-et-Cher
	M. Patrick BRENNER Administrateur territorial Région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne
	Mme Alexandra CHOCHOY Administratrice territoriale, Directrice générale des services de la Commune et de l'Agglomération de Bourges
	M. Julien DION Administrateur territorial - Directeur général des services, Commune de Noisy-le-Sec
	Mme Sandrine GALLAIS Formatrice, Caen
	Mme Émilie GANNÉ Administratrice territoriale, Cheffe du service financier et juridique de la direction des familles et petite enfance de la Ville de Paris
	Mme Julie GOBERT Conseillère municipale de Champs-sur-Marne, Conseillère départementale de Seine et Marne - Chercheuse
	M. Laurent GONZALEZ Administrateur territorial, Sous-Directeur des Ressources de la Direction de la voirie et des déplacements, Ville de Paris
	M. Jacques HENRI-ROBERT Administrateur de l'Institut des hautes études sur la justice (Ecole nationale de la magistrature)
	Mme Isabelle LE BAL Editrice, Présidente du Festival Littérature Insulaire
	Mme Véronique MATHIAS Ingénieure générale
	M. Marc MOUTOUSSAMY Conservateur territorial de bibliothèques en chef, Directeur du réseau des médiathèques, Quimper Bretagne Occidentale
	M. Jean-François PONS Administrateur général, Directeur général des services au département de la Haute-Marne
	Mme Maud RENON Directrice adjointe des mobilités de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg
	M. Jean-Victor ROUX Administrateur territorial, Adjoint au chef du bureau des Collectivités locales à la direction du budget
	M. Cyril ROYER Administrateur territorial, directeur de la performance budgétaire et contractuelle du pôle lycées à la Région Ile-de-France

	Mme Adeline SAUVANET Administratrice territoriale, Directrice du pôle administration générale et territoriale, Département de la Haute-Vienne
	Mme Claire-Sophie TASIAS Administratrice territoriale, Directrice générale des services, Le Havre Seine Métropole
Concours interne	M. Patrick BRENNER Administrateur territorial à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne
	M. Thomas COLLIN Administrateur territorial, directeur adjoint de cabinet de la ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles
	Mme Sandrine GALLAIS Formatrice, Caen
	Mme Delphine GOUGEON Administratrice territoriale, Secrétaire générale et DRH, Région Grand Est
	M. Jacques HENRI-ROBERT Administrateur de l'Institut des hautes études sur la justice (Ecole nationale de la magistrature)
	M. François LANGLOIS Administrateur général, ancien directeur général des services, Commune de Grenoble
	M. Marc MOUTOUSSAMY Conservateur territorial de bibliothèques en chef, Directeur du réseau des médiathèques, Quimper Bretagne Occidentale
	M. Jean-François PONS Administrateur général, Directeur général des services au département de la Haute-Marne
	Mme Isabelle RINDZUNSKI Conservatrice en chef territoriale de bibliothèques à la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris
	M. Patrick BRENNER Administrateur territorial à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne
Troisième concours	M. Philippe CAR Adjoint au maire, Commune d'Alfortville

Finances publiques : Réponses synthétiques à des questions courtes	
Concours externes	M. Bruno GERENTES Administrateur territorial, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
	Mme Sandra DE PINHO Administratrice territoriale, Directrice qualité et performance à la région Hauts de France
	M. Jean-François GIUNTI Administrateur territorial - Directeur des personnes âgées et handicapées, Département des Côtes d'Armor
	Mme Delphine JOLY Administratrice territoriale, Directrice générale des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Concours externes	M. Alain LE BRIS Administrateur territorial, Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Occitanie
	Mme Sylvie MAKARENKO Administratrice territoriale - Première conseillère à la Chambre régionale des comptes du Grand Est
	Mme Élisabeth MASSET Directrice des finances et du contrôle de gestion, communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
	M. Bruno OLLIER Administrateur général territorial, Directeur général délégué au conseil départemental de la Haute-Garonne
	M. Guilhem PELLET Administrateur territorial, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération Val Parisis
	M. Christophe QUINTELIER Administrateur territorial - Directeur général des services à la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
	M. Jean-Victor ROUX Administrateur territorial, Adjoint au chef du bureau des Collectivités locales à la direction du budget
	M. Luc-Alain VERVISCH Administrateur territorial, Directeur des Études financières sectorielles, détaché à la Banque postale
Concours interne	M. Cyrille ADELE Administrateur territorial - Directeur des affaires administratives et financières à la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole
	M. Marin BOURGADE Administrateur territorial, Directeur des finances à la région Hauts-de-France
	M. Thomas COLLIN Administrateur territorial, directeur adjoint de cabinet de la ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles
	Mme Sandra DE PINHO Administratrice territoriale, Directrice qualité et performance à la région Hauts-de-France
	Mme Émilie GANNÉ Administratrice territoriale, Cheffe du service financier et juridique de la direction des familles et petite enfance de la Ville de Paris
	M. Bruno GERENTES Administrateur territorial, Directeur général des services, Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
	M. Guilhem PELLET Administrateur territorial, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération Val Parisis
	Mme Aurore RANÇON-MEYREL Directrice territoriale, Directrice des organismes paritaires et de la promotion interne au Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne
	M. Luc-Alain VERVISCH Administrateur territorial, Directeur des Études financières sectorielles détaché à la Banque Postale

Troisième concours	M. Jean-Victor ROUX Administrateur territorial, Adjoint au chef du bureau des Collectivités locales à la direction du budget
	Mme Laure GÉRARD Première conseillère à la Chambre régionale des comptes de la région Pays de la Loire

III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

	INTERNE	EXTERNES	TROISIÈME CONCOURS
Questions sociales	Mme Martine LONG Maître de conférences des universités en droit public à l'université d'Angers		
	M. Guilhem PELLET Administrateur territorial, Directeur général des services à la communauté d'agglomération du Val Parisis		
Union européenne	M. Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Ile de France et expert auprès de la Commission européenne		
	M. Damien THIERRY Maître de conférences en droit public à l'université de Tours	Mme Danielle ROJAS Enseignante-chercheuse Faculté de droit de Cergy Paris Université	
Droit et gestion des collectivités locales	Mme Nelly FERREIRA Maître de conférences en droit public à l'université de Cergy-Pontoise	M. Alain LE BRIS Administrateur territorial, Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Occitanie	
	M. Christophe LAFoux Administrateur territorial, Directeur insertion et emploi à la Métropole de Lyon	M. Gilles GUIHEUX Maître de conférences en droit public à l'université de Rennes	
Anglais	Mme Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie		
	Mme Céline LETONDAL Professeure agrégée – Lycée Hoche à Versailles		
Allemand	Mme Margarete STURM FOUCAULT Maître de conférences, chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'IEP de Paris (en retraite)		
	Mme Eva LACROIX Maître de conférences à Sorbonne Université		
Espagnol	M. Benoît COQUIL Maître de conférences en civilisation et littérature latino-américaines à l'université de Picardie		
	Mme Paula KLEIN Professeure agrégée et ATER à l'université de Paris Est Créteil		
	Mme Alcira MAUCLAIR-LOPEZ Professeure certifiée d'espagnol - Chambray les Tours		
Italien	Mme Sabina CASSANELLI-MODUGNO Professeure à l'institut d'études politiques de Paris		
	Mme Norma ROMANELLI Professeure d'italien et responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France		

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Préambule :

Le jury tient, en tout premier lieu, à souligner le très grand professionnalisme de l'équipe de Madame Hélène Rolland-Heurtebize dans l'organisation des épreuves orales du concours. Nous avons pu nous appuyer sur des personnes efficaces, à l'écoute, disponibles, réactives face aux imprévus et toujours présentes y compris lorsque nous terminions tard. Le travail des membres du jury en a été très largement facilité.

Un très grand merci donc à Hélène Rolland-Heurtebize, Nadège Berlandier, Vanessa Buronfosse, Lydie Moka et Laurent Bournel-Bosson.

Nous tenons aussi à saluer le travail des personnes qui surveillaient et accompagnaient les candidats en veillant, par leur présence, à les rassurer et à leur permettre de passer les épreuves dans les meilleures conditions possibles.

Le présent rapport est organisé en trois parties à savoir :

- Les retours sur l'épreuve de mise en situation professionnelle collective sachant que ces retours sont communs aux trois voies d'accès ;
- Les retours sur l'épreuve d'entretien par voie d'accès ;
- Les conseils du jury aux futurs candidats.

Épreuve de mise en situation professionnelle collective

L'épreuve de mise en situation professionnelle collective apparaît comme un dispositif judicieux par sa capacité à révéler la culture professionnelle, les connaissances académiques, l'ouverture au monde, la culture générale des candidats, les savoir-faire et, dans une certaine mesure, les savoirs être des personnes admissibles.

La pertinence de l'épreuve réside dans sa capacité à donner à voir de nombreuses facettes du candidat. Non seulement elle révèle ses connaissances mais aussi de manière plus dynamique ses capacités d'improvisation et d'articulation, son ouverture d'esprit, les traits saillants de sa personnalité, de sa dynamique relationnelle et *in fine* ses capacités d'adaptation et d'épanouissement dans le cadre d'emplois.

Par ailleurs, la diversité des membres du jury a constitué une richesse indispensable pour apprécier les candidats à partir de points de vue personnels et professionnels différents.

Pour autant, le jury a senti qu'il s'agissait d'une épreuve difficile pour laquelle les candidats ont eu du mal à aller sur le sens du sujet et à le traiter de manière adaptée. Bien souvent les candidats s'engagent essentiellement dans la méthode (tour de table, ordre du jour, l'écoute des uns et autres...) sans rentrer dans la matière en elle-même.

Il ne faut pas avoir peur du débat ou de la conflictualité lors de ces échanges afin d'exprimer des points de vue liés aux rôles que doivent incarner les candidats. Certains

sujets proposés induisent par ailleurs des intérêts contradictoires qui font partie de la problématique et qui doivent être identifiés et assumés.

Les candidats sont invités à se saisir du bref temps de concertation préalable qui leur est proposé par le jury de manière à clarifier entre eux la commande contenue dans le sujet et le pilotage de leur réunion. Il convient de s'attacher précisément à la consigne, de tirer parti de tous les éléments de contexte qui y sont donnés et de répondre à la commande. Trop souvent, la production des candidats au cours de l'exercice oublie les attentes précises posées dans la mise en situation.

De même, les candidats ne doivent pas hésiter à oser ajouter du narratif à la mise en situation initiale afin de faire progresser les débats voire, pour certains, combler le temps. La gestion du temps fait partie intégrante de l'exercice, qui dure 30 minutes à compter du déclenchement du chronomètre ; la réunion simulée ne doit pas s'arrêter au bout de 25 minutes d'épreuve.

Lors du retour sur la mise en situation, il est attendu des candidats une analyse lucide et objective de l'exercice, sur le fond comme sur la forme. Cette analyse porte, au fil des questions du jury, sur leur propre performance comme sur celle des autres candidats. Il est attendu des candidats une capacité à prendre position, à se faire un avis et à le donner, sur la base du déroulé de l'exercice.

La capacité à se positionner lors de l'épreuve facilitera l'échange avec le jury. En effet, les candidats qui ont eu des difficultés à prendre position dans la mise en situation, ont bien souvent des difficultés à avoir une vision critique de ce qui s'est passé pendant l'épreuve. Les retours des candidats sont souvent très lisses et processuels. Ils analysent peu le fond de ce qui a été traité mais aussi peu les interactions. Les réunions et la vie professionnelle ne sont pas un long fleuve tranquille et tout ne se passe pas toujours de la meilleure des façons. Avoir un retour sur l'amélioration possible, le fond, la place ou la prestation des uns et des autres, voire critiquer l'épreuve et / ou le sujet constituent le sel de l'épreuve.

Dans la restitution de l'épreuve, les candidats ne doivent pas hésiter à s'auto-critiquer et à évaluer objectivement les prestations des autres candidats. Cela fait aussi partie des capacités attendues d'un manager. Lors du retour d'expérience de la mise en situation professionnelle collective, les questions portent principalement sur :

- L'auto-analyse et l'auto-critique ;
- La lucidité vis-à-vis de la prestation des autres candidats ;
- Le savoir-être, l'écoute et le respect de la parole de l'autre ;
- La capacité d'analyse de la dynamique en petit groupe ;
- La prise en considération de la dimension politique du sujet posé, du rôle des élus et du cabinet ;
- Le contenu même des échanges, la manière de traiter le sujet et les dimensions qui n'ont pas été abordées.

Echanges avec le Jury :

Concours externes

Le jury a eu plaisir à échanger avec des candidats et des candidates externes qui ont globalement été solides dans les échanges, leurs postures semblant majoritairement adaptées aux besoins de la fonction publique territoriale.

Les candidats pourraient toutefois gagner en ampleur en incarnant avec plus d'engagement leurs intérêts ou connaissances du monde territorial ainsi que la particularité de leurs parcours en se démarquant du cadre de préparation formel dont certains ont pu bénéficier. Nombre d'entre eux disposent d'expériences significatives de stage et engagements associatifs qui permettent des exemples et apprentissages concrets pour l'avenir ou souhaits d'actions dans le champ de l'action publique qui sont sous-exploités.

La difficulté à mobiliser ces expériences pratiques peut questionner sur leur capacité à mobiliser le sens pour l'action mais aussi la sincérité de leurs engagements. Ainsi les présentations des parcours et motivations sont souvent assez uniformes, voire policées et ne permettent pas toujours d'identifier les véritables envies des candidats. Globalement la question du sens de leurs engagements dans le métier et notamment les champs d'action qu'ils nous disent vouloir embrasser sont souvent peu étayés sur le fond comme sur la forme. Un peu d'originalité dans l'abord de la présentation ou le fait de dérouler un champ qui leur tient à cœur pour exprimer leurs parcours et intérêts pourraient être à approfondir.

Par ailleurs, lors des échanges avec le jury, les candidats pourraient opportunément prendre le temps de l'analyse pour problématiser certaines questions du jury et aller sur le sens. De nombreux candidats ont répondu "je ne sais pas" à des questions qui auraient pu être réorientées par leur soin vers des champs qu'ils maîtrisent mieux et nous amener vers leurs univers et leurs intérêts.

Nombre de candidats n'ont pas toujours su ou pu faire le lien avec l'actualité sur certains enjeux d'action publique. Malgré leurs parcours académiques très honorables, ils ne disposent pas toujours de connaissances citoyennes qui peuvent apparaître fondamentales sur l'histoire politique et sociale de notre pays et utiles pour mener l'action publique de demain.

Enfin, les candidats ne doivent pas hésiter à répondre aux questions en se positionnant, bien des questions n'impliquent pas de bonne ou mauvaise réponse mais ce qui intéresse le jury est le cheminement et la posture.

Concours interne

Dans le document retraçant l'expérience professionnelle du candidat (dossier RAEP), il serait utile pour le jury que le candidat explicite ses missions pour chaque poste. Certains dossiers très synthétiques laissaient peu à voir de l'expérience du candidat. Les éventuelles positions de management doivent être décrites également. Dans le

rappel des missions, tout ce qui peut faire lien entre l'expérience du candidat et le cadre d'emplois d'administrateur territorial doit être mis en avant.

Les candidats sont invités à optimiser le support du RAEP en vue de mettre en exergue les responsabilités et l'expérience professionnelle qu'ils souhaitent mettre en avant dans l'hypothèse de leur admissibilité.

Par ailleurs, les candidats du concours interne hors territoriale gagneraient à se renseigner davantage sur le fonctionnement concret d'une collectivité territoriale, et à échanger avec des managers territoriaux sur un certain nombre de situations managériales et de relations aux élus qui peuvent les mettre en difficulté.

Les présentations restent pour leur grande majorité très stéréotypées, avec la même structuration en trois parties qui revient d'un candidat à l'autre. Cependant, les tentatives de s'éloigner de cette forme très normée ne sont pas toujours couronnées de succès.

Les candidats qui ont réussi à incarner leur présentation en tirant réellement partie de leur expérience professionnelle antérieure pour se projeter dans le cadre d'emplois d'administrateur et en montrant la plus-value qu'aura l'INET pour la réalisation de leurs projets professionnels s'en sont le mieux sortis.

La capacité à proposer, sur les questions de société ou d'organisation des pouvoirs publics par exemple, une position personnelle, synthétique, argumentée et affirmée est valorisée par rapport aux positions qui tentent de garder un équilibre un peu factice entre les différentes options pour ne fâcher personne.

Pour ce qui est des questions de personnalité, elles ont vocation à révéler autant que faire se peut au jury la personne, derrière le candidat. Il ne faut pas les esquiver par des non-réponses ou des pirouettes, mais y répondre sincèrement, en prenant le risque de montrer au jury qui on est vraiment.

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse à ces questions, mais le refus de se confronter à l'obstacle donne l'impression au jury de ne pas savoir qui il a réellement en face de lui, et cette impression n'est pas valorisante pour le candidat en définitive.

3^{ème} concours

On peut regretter à nouveau des présentations un peu stéréotypées (constamment en trois parties, avec des formulations très proches d'un candidat à l'autre). Le trop grand formatage des candidats du troisième concours aux supposés attendus du jury nuit à la sincérité, et par là à l'efficacité de leur propos.

Souvent dotés d'une faible culture territoriale, les candidats ont trop tendance à vouloir se conformer à un cadre qui, pour sécurisant qu'il puisse leur paraître, les conduit à insuffisamment valoriser la diversité et la richesse de leurs expériences. Ils gagneraient à prendre conscience que les épreuves orales s'apparentent à un entretien de recrutement. Affirmer une identité, assumer une certaine authenticité, valoriser une expérience, c'est donner à voir au jury une personnalité avec laquelle une collaboration future pourrait être envisagée.

Il est attendu des candidats au troisième concours une réflexion plus approfondie sur leur projet professionnel. Cela suppose de leur part une meilleure connaissance du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux : intégrer ce cadre d'emplois, ce n'est pas simplement rejoindre la fonction publique. Cela requiert également une analyse étayée de la transposabilité de leur expérience professionnelle dans le cadre d'emplois qu'ils aspirent à rejoindre. Cela nécessite enfin une analyse lucide de leur motivation à rejoindre la fonction publique territoriale, ainsi que de leurs manques, de leurs lacunes que le parcours de formation au sein de l'INET devra permettre de combler pour s'assurer d'une intégration réussie.

La présentation initiale doit être préparée, calibrée, rythmée – sans être trop formatée – et ouvrir des pistes dont les membres du jury peuvent avoir envie de se saisir. Les réponses aux questions doivent être précises et structurées, l'abondance du propos étant rarement de nature à en masquer la faiblesse. Le faible nombre de candidats admissibles au troisième concours est de nature à inciter le jury à faire émerger des candidats qui ont su faire preuve d'authenticité, dans la restitution de leur parcours comme dans leur projection dans le cadre d'emplois qu'ils aspirent à rejoindre.

Le défaut de culture, ou à tout le moins de curiosité, territoriale est discriminant. Il est frappant d'observer que certains candidats manquent non simplement de connaissances techniques, mais aussi des clés de lecture essentielles à la compréhension de l'environnement des collectivités locales et des débats d'actualité qui les traversent. De telles lacunes conduisent très rapidement le jury à s'interroger sur les motivations réelles des candidats à rejoindre le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

Dès lors, il est vivement recommandé aux candidats de nouer des contacts préalables avec des administrateurs territoriaux en poste, ainsi qu'avec des élus locaux dont le rôle est souvent méconnu par les candidats, de manière à mieux appréhender l'environnement dans lequel ils ont vocation à évoluer.

Les conseils du jury aux futurs candidats

- Être attentif à la composition du jury :

Le jury est composé en partie de fonctionnaires en poste dont l'expérience et le parcours vont être déterminants dans l'orientation de l'entretien. Les candidats sont donc invités à se renseigner sur leur parcours sans toutefois en faire trop car certains candidats, très bien renseignés, produisent des réponses visant à « faire plaisir » à tel ou tel membre du jury par le choix de certaines réponses. Ces ficelles parfois très visibles ont systématiquement joué en défaveur du candidat.

Le jury est également composé d'élus locaux dont les attentes et les approches sont nécessairement différentes : Les candidats doivent prendre le temps d'analyser en profondeur cette relation professionnelle spécifique et les besoins réciproques du binôme élu / administrateur territorial.

Ce point spécifique devrait faire l'objet d'une observation pendant les stages en collectivité ou au moins d'un échange avec des administrateurs territoriaux en poste.

De la même manière, la relation à l'utilisateur doit être au cœur des propos des candidats, alors qu'elle est souvent diffuse, voire passée sous silence.

- Se tenir au fait de l'actualité des collectivités locales, consolider les connaissances tant en matière de culture générale qu'en matière réglementaire et les exploiter à bon escient :

Le jury recommande aux candidats d'être plus au fait de l'actualité des collectivités locales, notamment à un niveau plus technique et opérationnel pour des candidats internes « territoriale » au travers de la presse métier, de l'actualité législative, des débats parlementaires sur le PLF, des rapports de la Cour des Comptes ou du Conseil d'Etat, sites internet et supports de communication de collectivités territoriales, lecture de délibérations...

De nombreux candidats ont fait part de leur appétence pour les compétences sociales au sein des conseils départementaux. Mais l'échange a souvent souligné des connaissances très lacunaires sur le détail des compétences exercées et les partenariats en jeu. Des lacunes concernant les savoirs fondamentaux, notamment dans les champs ressources (finances, RH, affaires juridiques...) ont également pu être constatées.

Pour les mises en situations professionnelles managériales, les candidats manquent souvent de bon sens dans les solutions à proposer et oublient bien souvent qu'ils ne sont pas seuls à devoir les résoudre au sein d'une organisation collective. Les outils et la méthodologie de projet sont globalement insuffisamment exploités et valorisés alors qu'ils pourraient permettre à des candidats externes, qui n'ont pas encore d'expérience professionnelle, de démontrer qu'ils pourraient avoir de bons réflexes managériaux.

Le jury recommande également aux candidats de disposer d'un socle solide de connaissances historiques et générales. Il a pu, cette année, être surpris par certaines lacunes en la matière et par une incapacité du candidat à aller au-delà de l'actualité récente pour mettre en perspective son propos.

Le manque de culture générale, en particulier de l'Histoire politique récente de notre pays, a beaucoup surpris le jury qui s'attendait à des connaissances beaucoup plus approfondies venant de candidats issus de filières en sciences politiques. L'Histoire politique du 20^e siècle et du 21^e siècle devrait être la base de la culture générale d'un futur administrateur.

Si le jury n'est pas en droit d'attendre des réponses à toutes les questions de culture générale, une appétence au moins est demandée. Savoir citer un livre, un spectacle, une œuvre que l'on a aimée, qui nous a bouleversé ou fait réfléchir, doit faire partie des questions auxquelles les candidats se préparent.

Mais s'il peut pardonner une absence de culture générale sur un point précis, il est moins tolérant avec une absence de curiosité intellectuelle. Savoir rebondir sur un sujet ou souligner un goût pour un autre a toujours été apprécié.

- Se renseigner sur le cadre d'emploi, travailler la motivation et la crédibilité dans les choix :

Le jury recommande aux candidats de prendre connaissance avec précision du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux et de prendre contact avec des administrateurs en poste pour bien préparer l'épreuve ; de bien appréhender notamment la notion d'emploi fonctionnel.

Le jury a noté une part importante de profils a priori très éloignés de la FPT (absence de stages ou d'expériences professionnelles). Cette proportion souligne qu'il est peut-être plus difficile pour un fonctionnaire de la FPT d'engager la préparation au concours par rapport à des collègues de la FPE qui bénéficient d'un temps spécifique et rémunérés pour cela. Ce constat doit interroger le CNFPT sur ce qu'il conviendrait de faire pour faciliter l'accès et le temps nécessaire aux candidats de la FPT et renforcer l'attractivité des fonctions A+ au sein de cette fonction publique.

Face à des candidats multi-admissibles (INET, INSP, EHESP...), le jury a eu la nette impression d'une faible projection dans les emplois correspondant au concours de recrutement qu'ils présentent. La fonction publique territoriale ne doit pas constituer un second choix : elle offre des carrières passionnantes et exigeantes qui mobilisent l'enthousiasme, la compétence et le plein engagement des hauts fonctionnaires qui y servent.

- Soigner la rédaction du dossier de présentation :

Les candidats doivent avoir en tête que le jury va enchaîner les entretiens et que le dossier RAEP constitue le premier contact des membres du jury avec eux, avant même l'épreuve de mise en situation professionnelle collective et l'entretien. Il est donc particulièrement utile d'en soigner la présentation, la rédaction et le contenu.

Le candidat pourra utilement sortir des sentiers battus et mettre en valeur sa personnalité ainsi que ce qu'il fait en dehors du cercle professionnel. De même, il serait utile pour le jury que le candidat interne explicite ses missions pour chaque poste. Certains dossiers très synthétiques laissent peu à voir de l'expérience du candidat. Les éventuelles positions de management doivent être décrites également. Dans le rappel des missions, tout ce qui peut faire lien entre l'expérience du candidat et le cadre d'emplois d'administrateur territorial doit être mis en avant.

Le jury souhaite également insister sur le fait qu'il a mené ces entretiens comme des entretiens de recrutement. Il a donc valorisé les candidats qui ont su lui démontrer leur motivation, leur projection dans le parcours à l'INET et dans le cadre d'emplois et leur potentiel de développement pour endosser les attendus d'un poste d'administrateur territorial. Il a été sensible :

- Au savoir-être des candidats qui a été un critère auquel il a porté une grande attention (sincérité, posture d'humilité, respect relationnel, qualités humaines) ;
- A l'usage de l'humour, quand cela est adapté, en se gardant de toute connivence ou toute familiarité avec le jury ;
- A la capacité du candidat à aller sur le sens, à s'adapter et à réagir dans des situations diverses, en « tenant la distance » de l'entretien jusqu'à son terme ;
- A la bienveillance des candidats entre eux ;
- A l'originalité des réponses et des centres d'intérêts des candidats qui ne se cantonnent évidemment pas au seul champ professionnel mais également à la curiosité intellectuelle et à l'ouverture d'esprit.

Delphine GOUGEON
Présidente du jury

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTRICES ET CORRECTEURS

1) Concours externes

Composition portant sur un sujet d'économie :

Comment surmonter les contraintes du commerce extérieur ?

Outre les recommandations classiques (mais importantes) relatives à la forme, la présentation, l'orthographe, il semble utile de rappeler que ce type d'exercice doit permettre d'apprécier les connaissances du candidat, mais aussi et surtout sa capacité d'analyse personnelle. Cela implique de pouvoir et de devoir sortir des sentiers battus, révisés et formalisés par les fiches de cours.

La finalité de la partie « introduction » est souvent mal appréciée, ce qui par la suite déséquilibre le devoir car, le plan étant mal structuré, les développements qui suivent ne sont pas à la hauteur attendue et ne sont en fait, assez régulièrement, que des énoncés de généralités.

En ce qui concerne la partie relative aux préconisations, elle est souvent stéréotypée, manquant d'apport personnel dans la réflexion. Or, c'est sur ce point que la différence entre les copies se fait. Il semble que les candidats abordent cette épreuve comme une épreuve théorique et oublient parfois qu'ils devront être force de propositions et décisionnaires.

Quant aux conclusions, elles sont, dans une grande majorité des cas, superficielles voire absentes.

Enfin, il est nécessaire d'une part, de proposer un raisonnement économique, des solutions concrètes, des références claires et des chiffres, des exemples précis pour étayer la copie et d'autre part, de travailler la méthodologie, la structure de la copie, la profondeur de l'analyse et la pertinence des propositions, en insistant sur la dimension territoriale.

De manière globale, l'état des lieux, les causes et les conséquences sont relativement bien dressés dans une première partie. En revanche, dans une seconde partie, les manières de surmonter ces contraintes relèvent davantage d'un catalogue que d'une stratégie ordonnancée d'autant que le raisonnement économique n'est parfois pas assez mobilisé dans la démonstration.

Par ailleurs, il a été relevé des difficultés à cerner les questions de régulation commerciale et de financement par le marché. Le rôle des collectivités, leurs compétences et les impacts sur le territoire ne sont pas systématiquement traités.

Composition portant sur un sujet de droit public :

L'exonération de responsabilité des agents publics

De façon générale, les bonnes copies sont celles de candidats qui ont travaillé le programme de l'épreuve et qui maîtrisent l'exercice de la dissertation. A l'opposé, les moins bons devoirs montrent des lacunes et déforment l'exercice. D'une composition de droit public attendue, ils donnent une petite synthèse souvent maladroite du dossier joint et se situent loin de la note de cadrage de l'épreuve. Il s'agit donc d'exposer une réflexion juridique sur le sujet. Celle-ci, argumentée et ordonnée, doit permettre aux candidats d'exposer une approche personnelle et raisonnée du sujet.

Il convient d'abord de lire et relire le sujet pour bien comprendre ce qui est demandé et surtout attendu, puis, analyser finement le dossier documentaire pour en tirer les éléments les plus opportuns pour argumenter. A cela doit s'ajouter une présentation de la composition qui

respecte des formes, comporte un plan adapté, avec un choix du vocabulaire, un esprit de synthèse et une clarté dans l'argumentation. Enfin, l'organisation et la gestion du temps de composition sont essentielles pour rendre un travail propre et pour certains candidats : lisible !

Le risque du sujet, très pointu, était de faire un hors sujet en ne traitant qu'accessoirement des causes exonératoires de la responsabilité pour se consacrer à des développements sur l'enjeu et les conditions de la responsabilité publique. Cet écueil n'a pas toujours été maîtrisé ce qui a conduit à des notes faibles. Par ailleurs des candidats ont confondu responsabilité juridique avec responsabilité au sens « exercice de la mission ».

Pour un sujet technique mais également englobant (car concernant toutes les formes de responsabilités des gestionnaires publics), le plan et sa formulation par des titres apparents revêtait une importance toute particulière et il a été un élément de discrimination et d'appréciation des copies car le contenu attendu du développement était relativement classique.

Enfin, il est rappelé qu'il est essentiel d'exposer une problématique, y répondre et justifier juridiquement les développements avec des jugements, arrêts, décisions suffisamment précis pour être vérifiables.

 Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale :

Les obligations légales du département en matière de protection de l'enfance (problématiques rencontrées et choix d'une stratégie à mettre en place)

L'exercice de la note suppose d'abord de travailler son style qui doit être sobre : beaucoup de candidats s'essayaient à une rédaction trop littéraire qui n'est pas attendue. La première partie doit s'essayer, autant que possible, à prendre de la hauteur par rapport à la masse d'informations à synthétiser et restituer. Sur ce point, l'exercice est difficile mais les candidats doivent travailler dans ce sens. Sur la partie propositions, il est conseillé de toujours présenter les modalités de mise en œuvre de ces propositions afin de montrer la compréhension de la complexité de la réalisation et de baliser la faisabilité. La note est une production opérationnelle de mise en situation : trop de copies sont mal présentées ce qui est immanquablement sanctionné.

Les candidats ont peiné à prendre de la hauteur sur les enjeux réglementaires actuels et à éclairer le sens de l'évolution réglementaire en lien avec la question de la compensation offerte par les services de l'Etat. Il en résulte une description trop littérale des obligations du Département et de la difficulté à y répondre. Une note à l'exécutif doit permettre à l' élu de comprendre les ressorts des difficultés et ne pas se borner à exposer longuement les obligations. La partie proposition a été le plus souvent faible.

L'exercice était l'occasion de préciser les obligations légales et les problématiques rencontrées par le Département. Les candidats ont eu du mal à mettre en perspective les informations du dossier à synthétiser autour d'une problématique cohérente. Le rappel des obligations légales (compétence universelle en matière de protection de l'enfance, prise en charge inconditionnelle dans laquelle les juges sont prescripteurs, ainsi que les travailleurs sociaux en protection de l'enfance, responsabilités partagées, notamment sur le volet des soins) n'est pas pleinement appréhendé. Le point de situation sur les difficultés rencontrées (multiples, en dépassant l'inventaire pour montrer l'imbrication des problématiques rencontrées, la complexité des prises en charge, et notamment, la prise en charge des mineurs non accompagnés, l'augmentation du nombre des informations préoccupantes, le contexte financier particulier des départements) demeure le plus souvent incomplet. La seconde partie, le plus souvent sous une forme énumérative listant les actions possibles ne constitue que rarement une réponse à la mise en situation. Il était possible de proposer une stratégie (faire preuve de modestie sur l'atteinte des résultats, montrer que l'action doit être protéiforme, décliner selon des temporalités différentes depuis la gestion de crise immédiate jusqu'à la présentation d'actions plus structurantes d'accompagnement au changement des pratiques professionnelles). Ce qui est fait trop rarement.

Les meilleures copies répondent pleinement à la mise en situation en exposant les obligations légales, les enjeux et proposent une stratégie face à la demande croissante. Les candidats doivent être convaincus qu'il s'agit d'une réponse à une mise en situation qui les oblige à deux étapes : une première partie synthétisant les informations utiles du dossier joint avec la commande passée, une seconde partie qui propose des actions pour répondre à la problématique exposée dans l'énoncé du sujet.

Il est conseillé aux futurs candidats :

- De garder en mémoire que l'épreuve constitue une forme de mise en situation professionnelle : il faut se positionner en qualité de cadre supérieur d'une collectivité territoriale. Ainsi, les propositions opérationnelles doivent être cohérentes avec les compétences de la collectivité d'une part et avec le positionnement proposé par le sujet d'autre part. Il importe de veiller à l'opérationnalité des propositions formulées et d'éviter les propositions incantatoires.
- De travailler la structuration de la copie : trop souvent, les différents points de la démonstration sont présentés sans structuration et hiérarchisation. Ce manque de rigueur dans la présentation des idées nuit à la compréhension globale de la copie et se traduit négativement dans la notation.
- D'être précis et technique : il convient d'appuyer ses développements par des références juridiques précises et de les illustrer par des exemples « inspirants » pour l'élu à l'origine de la commande. S'agissant spécifiquement des propositions opérationnelles, elles permettent d'évaluer le degré de compréhension du sujet et de ses enjeux. Il est inutile de proposer « la constitution d'un comité de pilotage » ou un « diagnostic de la situation » sans en préciser les contours et les objectifs. Les différences de notes sont ainsi beaucoup liées à la capacité des candidats à formuler des propositions qui relèvent du cœur de la politique publique considérée. Souvent, celles-ci sont trop générales et pourraient être dupliquées sur beaucoup d'autres sujets.
- De soigner l'introduction : une bonne introduction comporte a minima : une accroche pertinente et originale ; une mise en valeur des enjeux (celle-ci doit être soignée de manière à montrer une prise de hauteur sur le sujet). Au-delà des enjeux opérationnels, le sujet s'inscrit souvent dans un enjeu beaucoup plus global, qu'il convient d'identifier et de présenter de manière pertinente.

Composition portant sur une question de la société contemporaine :

Peut-on lutter efficacement contre les incivilités ?

La formulation du sujet posait un vrai enjeu de définition et de délimitation que peu de candidats ont réussi à réaliser. Il nécessitait d'interroger les composantes du lien social et de son altération là où nombre de candidats se sont réfugiés dans les théories contractualistes des Lumières sans en maîtriser véritablement le contenu.

Dès lors, beaucoup de candidats ont peiné à prendre de la hauteur sur le sujet en raison notamment d'une insuffisante maîtrise de fondamentaux de la culture générale pour une épreuve de cette nature comme par exemple les théories de Norbert Elias ou les apports de la théorie psychanalytique. Les propositions qui ont pu être émises sont souvent des éléments de politique publique très classique dont les limites auraient dû être interrogées. Néanmoins, plusieurs candidats ont livré des analyses fines et distanciées du sujet, dépassant le strict cadre de l'actualité pour analyser les ressorts des problèmes exposés et prendre la position de surplomb qu'on attend de futurs cadres de direction générale. Certains candidats ont même eu le réflexe de questionner la légitimité de l'intervention de la puissance publique à la faveur d'une définition stricte et fidèle de la notion d'incivilité.

En revanche, trop de copies démontrent une insuffisante culture générale (voire une absence complète de références) mais plus largement une absence complète de maîtrise des règles d'une composition et, plus préoccupant encore, des règles de rédaction.

Outre un suivi fin de l'actualité en essayant de la mettre en perspective et en comprenant les questions qu'elle pose, les candidats doivent préparer l'épreuve de sorte à disposer de davantage de recul. Une connaissance historique plus poussée est nécessaire et peut être acquise par la lecture d'un manuel d'histoire depuis la Révolution. Les théories utilisées doivent être mieux maîtrisées : à défaut, le risque est celui d'une utilisation anachronique des références qui est nécessairement sanctionnée à la correction.

Il est indispensable de prendre le temps de définir les termes du sujet et de le replacer dans un cadre plus large, en analysant l'ensemble des déterminants et leurs interactions entre eux. L'introduction doit être particulièrement soignée avec une problématique clairement énoncée, elle donne le rythme de la copie et doit lancer la réflexion selon une architecture entre les différentes parties annoncée, respectée et équilibrée. L'usage de références variées (historiques, littéraires, culturelles, juridiques...) est nécessaire, sans que cela occupe tout l'espace de la copie. Les références doivent en effet constituer un appui à l'argumentation personnelle et non un substitut à celle-ci. L'argumentation doit rester consistante tout au long de l'épreuve, le risque d'une maîtrise imparfaite du temps étant que les derniers développements et la conclusion soient en dessous du niveau du reste de la copie.

Il s'agit avant tout de démontrer que le candidat sait construire un plan et une thèse personnelle, en donnant des exemples et des illustrations fondés en lien avec l'actualité. Les conclusions doivent être plus précises. Le style est un élément important de la notation, il faut éviter la polémique, donner des arguments sensés et réfléchis. Certaines copies démultiplient les références qui nuisent à la fluidité du déroulement et en oublient une argumentation propre. Il faut utiliser les références avec parcimonie et justesse pour ne pas tomber dans la caricature du concours de connaissance. Ce qui est recherché c'est bien la justesse de l'analyse et de son développement, la capacité du candidat à développer une réflexion propre avec des éléments attendus. Les références doivent aider mais ne pas se substituer à la réflexion. Certaines copies ont mobilisé des références artistiques ou culturelles, y compris de séries ou chansons grand public qui sont appréciées car témoignent de la capacité des candidats à faire des allers-retours entre la réalité de nos sociétés et la théorie.

En résumé, il convient de :

- **Travailler la méthode et gagner en rigueur** : structuration d'une problématique percutante qui va permettre de rythmer le devoir et de se démarquer des autres candidats, travail soigné de l'introduction, de la conclusion, des transitions, vigilance particulière concernant les règles de grammaire et d'orthographe. Le style et les qualités rédactionnelles sont également à travailler en vue de proposer une démonstration fluide et intelligente.
- **Proposer une argumentation étayée de références pluridisciplinaires variées, pertinentes et solides** : attention aux références erronées et approximatives, une meilleure exploitation des connaissances académiques et transversales est attendue. Le candidat peut également être audacieux et surprendre le correcteur avec des connaissances littéraires, artistiques, sportives appropriées.
- **Gagner en analyse et veiller à sortir de la culture « réseaux sociaux » et « chaînes d'actualité en continu »** : les devoirs doivent gagner en profondeur, en hauteur de vue et se détacher d'un commentaire instantané de l'actualité.
- **Mieux connaître le fonctionnement des collectivités territoriales** : lire la presse territoriale, faire des stages dans les collectivités et exploiter au maximum ces expériences pour illustrer les devoirs d'exemples innovants et concrets. Échanger avec des administrateurs territoriaux pour saisir toute la richesse et la complexité des métiers, mêlant niveau stratégique et opérationnel, ainsi que les enjeux du management et du service public de proximité.

En conclusion, les correcteurs attendent des candidats qu'ils soient curieux, audacieux, rigoureux, pertinents dans leurs analyses et surtout qu'ils démontrent un réel intérêt pour les territoires, la décentralisation et le management au sein des collectivités.

Finances publiques : réponses synthétiques à des questions courtes

Question 1 : Quelles sont les perspectives et les modalités de financement possibles de la transition écologique pour les collectivités locales ? Quels en sont les freins et les opportunités ? (7 points)

Question 2 : Quel impact l'évolution de la fiscalité locale et du cadre juridique et réglementaire vont-ils avoir sur les modèles de développement des territoires ? (7 points)

Question 3 : Budget vert : quels enjeux et quelle portée pour les collectivités à compter de 2024 ? (6 points)

Le niveau est plutôt correct dans l'ensemble. Les candidats ont mobilisé des connaissances importantes même si la nature des sujets nécessitait également de la réflexion. Certains sujets ont pu déstabiliser les candidats qui n'ont pas toujours utilisé leurs connaissances à bon escient. Si un effort de réflexion et de problématisation est à noter, l'analyse des sujets est toutefois demeurée assez partielle et les candidats n'ont pas traité la globalité des problématiques.

- **Question 1** : le sujet est intéressant et d'actualité. Il permet de voir les capacités du candidat à prendre de la hauteur et à appréhender les mécanismes de financement dans leur ensemble. Les réponses traduisent une méconnaissance et une analyse partielle des modes de financement existants. On peut également regretter la faible utilisation des documents qui permettraient d'avoir une vision exhaustive du sujet. Concernant les perspectives, malgré un effort de préconisations, elles ne sont pas toujours concrètes.
- **Question 2** : le sujet est plus complexe, très peu de copies ont réussi à bien l'appréhender. Le lien entre fiscalité et développement du territoire n'a été que rarement évoqué.
- **Question 3** : les candidats n'ont pas forcément expliqué les enjeux spécifiques liés au PLF 2024. En effet, peu d'entre eux avaient connaissance de l'actualité du sujet et ont traité le sujet de manière plus globale. Certaines copies ont même fait référence plutôt au verdissement des politiques publiques au sens large.

Si les candidats mettent en exergue la structuration de leurs idées par l'élaboration de plans plus ou moins aboutis, la question des connaissances, très souvent superficielles, est patente. De nombreux candidats ont bien préparé l'épreuve, ce qui conduit à une forme d'uniformisation des contenants (et des contenus) mais le fond est restitué avec plus ou moins de talent et de brio. De plus, la mise en perspective des enjeux fait le plus souvent défaut. Dans l'immense majorité des copies, les réponses aux questions sont assez académiques sans relief.

Au-delà des connaissances, il est attendu des candidats une capacité à prendre de la hauteur par rapport au sujet. En ce sens la problématisation et le plan jouent un rôle essentiel qui est parfois négligé. Une bonne problématique assure la moyenne, une très bonne assure une note supérieure 13.

Il est, par ailleurs, attendu des candidats du niveau d'administrateur, d'être en capacité de faire des préconisations sur les problématiques posées. Elles doivent toutefois être appropriées. Par exemple citer la réforme des valeurs locatives comme solution pour aider les collectivités à investir pour la transition écologique n'apparaît pas comme la préconisation la plus opportune de prime abord.

De nombreuses copies demeurent trop générales. Quand on évoque une idée, il est essentiel de l'illustrer à travers des exemples concrets et précis. Cela apporte du crédit à la démonstration et permet d'éviter les généralités.

Enfin, il convient de faire attention à certaines approximations, difficilement acceptables pour ce niveau de concours (exemple : « Cour régionale des comptes »)

2) Concours interne

Note de synthèse portant sur un sujet d'économie :

Les incidences économiques de l'action pour le climat : Quels défis pour les coûts, la compétitivité et la croissance ?

Un grand nombre de copies proposent des plans qui ne s'appuient pas sur les documents ou qui ne traitent pas le sujet. Ceci donne l'impression que les candidats reprennent des plans sur des thèmes proches vus dans le cadre d'une préparation au concours. Un grand nombre de copies proposent par ailleurs des approches très semblables. Peu de copies montrent une connaissance de l'ensemble des collectivités territoriales, de la diversité des situations, des instruments disponibles et des contraintes locales.

Le niveau des copies est globalement correct mais avec une amplitude de niveau assez importante entre les candidats.

Le sujet s'inscrit bien dans les enjeux contemporains et aiguille les candidats vers ses principales dimensions économiques. Cela permettait aux candidats de valoriser potentiellement de nombreuses références et de développer des propositions intéressantes avec un enjeu de différenciation possible par l'originalité et/ou la diversité des arguments mobilisés. La précision de l'intitulé peut rendre le travail de problématisation délicat. De nombreux candidats ont tendance à aller vers la facilité en s'appuyant trop fortement sur la question posée, sans la retravailler suffisamment.

Il est conseillé de bien maîtriser les fondamentaux de l'épreuve : compréhension de la méthodologie et des attendus, capacité à problématiser un sujet et à construire un plan, attention apportée à la présentation d'une copie... Cela n'est possible qu'à l'issue d'une préparation sérieuse basée sur plusieurs entraînements préalables en situation proche du concours.

On constate pour certaines copies une ambiguïté sur le format mis en place, qui ne s'oriente pas assez clairement entre une composition ou une note. À ce titre, la lecture des meilleures copies des années précédentes et des rapports de jury est une ressource de préparation à mobiliser. Il est important que les candidats gardent à l'esprit les missions et les compétences des collectivités territoriales dans lesquelles les administrateurs territoriaux exercent leurs fonctions afin de toujours analyser les enjeux des sujets à partir de cette perspective. Des propositions décevantes affaiblissent souvent des copies par ailleurs intéressantes.

Le sujet aborde les interactions entre économie et action pour le climat sous un focus précis, celui des impacts économiques et financiers de la transition écologique. Il incite les candidats à traiter de 3 thèmes prioritaires : les coûts, la compétitivité et la croissance, souvent présentés comme des freins à la transition. Du coup, d'autres enjeux sont moins traités : ré-industrialisation, transformation des activités vers davantage d'éco-conditionnalité ou de circularité des cycles de production.

Note de synthèse portant sur un sujet de droit public :

Au sein d'un EPCI, définition d'une politique commune de subventionnement des associations et de sécurisation des élus locaux.

Il s'agissait d'un sujet, certes technique, mais non dénué d'un cadre politique, non-partisan s'entend (relations intercommunalité et communes adhérentes notamment), et assez simple

pour les candidats se donnant la peine de bien le lire et de bien utiliser le dossier documentaire. Ce sujet collait bien à l'actualité en période de contraintes budgétaires pour les collectivités et donc pouvait/devait amener une réflexion sur l'efficacité budgétaire. Il était relativement aisé à traiter. Seuls quelques candidats, soit plus jeunes (traitement plus technique), soit plus expérimentés (traitement plus fin politiquement) sont sortis du lot.

Il est recommandé :

- D'abord lire et relire le sujet pour bien comprendre ce qui est demandé et surtout attendu comme travail.
- Analyser finement le dossier documentaire pour en tirer les éléments les plus opportuns pour argumenter.
- À cela doit s'ajouter la connaissance de la technique de la note (respect des formes, plan adapté, choix du vocabulaire, esprit de synthèse, clarté de l'argumentation...)
- L'organisation et la gestion du temps de composition sont essentielles pour rendre un travail propre et achevé.

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle :

Présentation aux élus d'une stratégie globale de recrutement dans les champs technique, social, médico-social et petite enfance.

La grande majorité des copies présente une structuration correcte et une compréhension globale des attendus de l'épreuve. Pour autant, les copies apparaissent globalement assez moyennes. Aucun candidat n'a su proposer une prise de hauteur et une analyse des enjeux vraiment satisfaisante. D'une manière générale également, la technicité des copies est apparue moyenne, voire insuffisante. Les références juridiques sont presque inexistantes. Les exemples cités dans le dossier sont très rarement repris par les candidats.

Le sujet était intéressant et faisait écho à un phénomène qui touche toutes les collectivités, quelles que soient leurs compétences, leur situation géographique, leur taille : les difficultés de recrutement. Une analyse plus fine permettait cependant d'opérer des distinctions de degrés et de natures de difficulté. Le dossier proposait un panorama plutôt complet des réponses que tentent d'apporter les collectivités.

Les candidats doivent réellement se mettre en position d'écriture d'une note au sein de la collectivité. Ils ne doivent pas faire une dissertation, ni une copie de droit public. Attention, à l'inverse, à ne pas tomber dans la caricature du conseil politique en vue de faire gagner les prochaines élections, ou à une tonalité trop familière.

Il est suggéré de :

- **Identifier les enjeux du sujet et prendre le temps d'en approfondir l'analyse :** Les bonnes copies se démarquent souvent par la qualité de cette analyse et la mise en perspective presque naturelle qui en découle. Cette mise en valeur des enjeux peut intervenir soit au stade de l'introduction, soit en première partie. Il peut également être tout à fait intéressant d'évoquer les enjeux dès l'introduction (ce qui garantira souvent une problématisation de qualité) et d'y revenir plus longuement en première partie.
- **Prendre le temps de réfléchir à la structuration de la copie et ne pas commencer la rédaction des développements sans avoir finalisé celle-ci :** Une bonne structuration permet d'embrasser tous les aspects du sujet en évitant les redondances. Elle permet également de hiérarchiser les différents éléments de l'argumentation. Par ailleurs, les titres doivent avoir du sens et être suffisamment précis pour annoncer le contenu de la partie.
- **Garder en mémoire que l'épreuve constitue une forme de mise en situation professionnelle :** il s'agit pour le candidat de se positionner en qualité de cadre supérieur d'une collectivité territoriale. Dans ce contexte, il est inutile de rappeler la commande ou les priorités politiques au Président puisqu'il l'a formulée et les a déterminées. Trop de candidats perdent de longs développements à rappeler le sujet en introduction. En outre, les propositions opérationnelles doivent être cohérentes avec

les compétences de la collectivité d'une part, et le positionnement proposé par le sujet d'autre part. Ainsi, il ne revient pas au DGS de formuler des propositions de nature ressources humaines trop précises mais de présenter les orientations qu'il entend donner au DRH.

- **Être précis et technique** : les propos généraux, que ce soit pour l'accroche de l'introduction, l'analyse ou les développements ne présentent qu'un très faible intérêt. La technicité est particulièrement importante s'agissant des propositions opérationnelles : leur intérêt est souvent fonction de leur précision et de leur opérationnalité. Les propositions doivent être approfondies et démontrer à la fois une bonne connaissance de la politique publique étudiée, des réalités du monde local et du fonctionnement d'une collectivité. Ainsi, il est inutile de proposer « la constitution d'un comité de pilotage » ou un « diagnostic de la situation » sans en préciser les contours et les objectifs.

Composition portant sur une question de la société contemporaine :

Peut-on lutter efficacement contre les incivilités ?

À quelques exceptions près, la compréhension globale du sujet ne semble pas avoir causé de difficultés aux candidats qui ont fait l'effort d'en définir les termes, de poser une problématique, d'annoncer un plan cohérent et de développer une argumentation en conséquence. Il est à noter que peu de copies se distinguent par une particulière originalité dans le fond du propos qui est souvent un peu léger contribuant à en rendre le traitement un peu superficiel voire, dans quelques copies, limite du hors-sujet ou sous format catalogue de mesures de lutte contre les incivilités.

Le sujet posé apparaît avoir été bien compris par les candidats qui ne semblent avoir été ni déroutés ni en manque d'arguments ou d'exemples. Certains sont cependant tombés dans la facilité de ne traiter que des incivilités et de ne pas répondre à la question posée.

Il ressort des copies une analyse plus ou moins approfondie de la notion d'incivilités selon les candidats. En particulier, nombre de candidats ont seulement envisagé les incivilités comme un objet de droit pénal. Or, le plus souvent la civilité se situe en amont de l'infraction. Elle renvoie à un manque de respect ou de bienséance. Celui-ci heurte, mais il n'est pas juridiquement répréhensible.

Une source d'étonnement résulte du fait que la plupart des candidats n'ont évoqué ni la thèse classique de Norbert Elias autour de la civilisation des mœurs, ni des débats depuis un an autour du concept de « décivilisation », mis en avant après le décès de trois policiers à Villeneuve-d'Ascq.

Le sujet est porté sur un thème dans l'air du temps depuis plusieurs mois, voire années. À cet égard, il était tout à fait de nature à permettre à la plupart des candidats de proposer une argumentation. Son libellé sous forme d'une question précise a permis de distinguer les candidats effectuant la démarche de répondre à la question et ceux proposant des remarques exploratoires autour du sujet. En outre, l'adverbe « efficacement » a été mésestimé par une partie des candidats.

Trois conseils principaux peuvent être donnés aux candidats en matière de gestion du temps, de forme et de fond :

- L'épreuve est une course de fond au cours de laquelle le candidat doit pouvoir gérer son temps de manière à lui donner la possibilité de développer son argumentaire tout au long de la copie (beaucoup de secondes parties sacrifiées, parfois pas de conclusion) ; de se relire pour éviter de trop nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe qui ne sont pas acceptables à ce niveau de concours.

- Sur la forme, le candidat doit veiller à la présentation de sa copie et à la lisibilité de son écriture (une copie difficilement lisible ne permet pas au correcteur d'en apprécier le fond et se ressent nécessairement sur la note finale).
- Sur le fond, le candidat ne doit pas hésiter à s'engager et à faire preuve d'originalité notamment pour illustrer son propos. Il ne doit pas non plus hésiter à approfondir son argumentation car bon nombre de copies sont restées trop générales, ne se distinguant pas des autres, ce qui nuit forcément à la note globale.

Finances publiques : réponses synthétiques à des questions courtes

Question 1 : Faut-il s'inquiéter de la part croissante prise par les subventions de projets dans les ressources des collectivités territoriales ?

(7 points)

Question 2 : Quelles perspectives pour la fiscalité économique locale ? (7 points)

Question 3 : Un budget vert : pour quoi faire ? (6 points)

Les sujets ont souvent été appréhendés de manière trop générale et parfois hors sujet. Les analyses sont trop descriptives et certains candidats n'ont pas engagé de réflexion approfondie sur ceux qui attendaient des préconisations ou perspectives. Ils n'ont pas toujours pris de recul ou de hauteur par rapport au sujet exposé, qualités pourtant attendues de la part des candidats.

En revanche, ils ont fait preuve d'une bonne gestion du temps dans l'ensemble. On peut noter quelques copies avec un nombre de fautes d'orthographe très important. Ne pas savoir écrire « collectivités territoriales » interpelle à ce niveau de concours !

Question 1 : Le sujet sur les subventions de projet n'a été que partiellement abordé. Très peu de copies ont eu une vision globale. De nombreuses copies ont omis d'évoquer les flux entre collectivités ou les fonds européens. L'impact sur la libre administration n'a pas toujours été évoqué. L'analyse est restée assez générale, sans illustrations précises.

Question 2 : De nombreux candidats ont fait une confusion entre fiscalité économique et fiscalité générale. Si certaines copies se sont inspirées fortement des documents, elles sont très minoritaires et beaucoup de candidats n'ont pas utilisé les documents joints pourtant exhaustifs. Le sujet portait sur les perspectives qui ne sont pas évoquées dans de nombreuses copies. D'une manière globale, l'analyse est trop descriptive et pas assez prospective.

Question 3 : Le sujet, pourtant d'actualité, a été assez mal maîtrisé dans l'ensemble alors qu'il devrait être connu des candidats. La plupart du temps, la réponse a été très générale et a porté plus sur le verdissement des politiques publiques d'une manière générale que sur le budget vert.

Les sujets étaient relativement ciblés. Or de nombreux candidats, par manque de connaissance ou par précipitation, ont fait des réponses générales et ont eu une approche partielle. Ils n'ont pas pris le temps de bien définir le sujet et de mieux le cibler.

Les questions 1 et 2, malgré leur périmètre précis permettaient pourtant d'avoir une réflexion stratégique sur l'origine des ressources des collectivités et sur la fiscalité locale. Ils ont été traités de manière trop générale souvent partielle voire hors sujet.

La question 3, pourtant d'actualité, n'est pas maîtrisée ni connue de beaucoup de candidats.

Il faut bien lire l'intitulé du sujet et prendre le temps de le définir dans l'introduction. À titre d'illustration, le sujet 1 évoquait les subventions de projet comme ressources des collectivités. Or, plusieurs candidats l'ont traité sous l'angle des dépenses. De même, la question 2 évoquait le sujet de la fiscalité économique et de nombreuses copies ont traité la fiscalité locale en général.

De nombreuses copies restent trop descriptives. Au-delà des connaissances, il est attendu des candidats une capacité à prendre de la hauteur par rapport au sujet. En ce sens, la problématisation et le plan jouent un rôle essentiel qui est parfois négligé.

Il est attendu des candidats internes d'être en capacité d'être force de proposition ou de préconisations. Si le candidat n'a pas d'avis personnel, il peut opportunément faire référence aux rapports de la Cour des comptes ou se rabattre sur des propositions d'ordre méthodologique afin d'éclairer la mise en œuvre.

Pour étayer une idée, il ne faut pas hésiter à apporter des illustrations concrètes et précises, ou à faire référence à sa pratique professionnelle. Cela apporte beaucoup de crédit à la démonstration et permet d'éviter les généralités.

L'apport de connaissances est souvent négligé dans les copies du concours interne. Cela reste pourtant un élément essentiel et des connaissances de base sont souvent absentes.

Il faut gagner en maturité et en réflexion autour des sujets proposés. Les réponses factuelles, bien que documentées, ne suffisent pas à juger de la capacité ou non des candidats à accéder au cadre d'emplois. La prise de recul, la mise en perspective des enjeux doivent absolument habiter la copie, c'est très souvent ce qui fait défaut. En outre, un traitement trop académique nuit à l'originalité de la copie, il faut se servir des réponses comme d'un révélateur de la personnalité et du professionnalisme du candidat. Enfin, il faut assurer une veille de l'actualité pour avoir des connaissances solides et irréfutables, véritable socle de la réflexion à mener.

3) Troisième concours

Note de synthèse portant sur un sujet d'économie :

Impacts de la démographie sur l'économie des territoires

L'ensemble des copies est plutôt homogène mais les documents n'ont pas été suffisamment exploités. De plus, un très grand nombre d'entre-elles n'ont pas traité de la diversité des situations rencontrées dans le cadre des différentes collectivités territoriales, notamment au niveau des compétences exercées, des instruments à leur disposition et des marges de manœuvre associées.

Il est conseillé aux futurs candidats de questionner le sujet avant de lire les documents afin de pouvoir proposer un plan qui traite intégralement de toutes ses dimensions. En effet, on observe une tendance à proposer des plans en fonction de mots clefs rencontrés lors des préparations. Ce travail préalable permet de pouvoir mobiliser les documents dans le cadre du raisonnement construit ce qui rend l'ensemble de la copie plus pertinent et évite de reproduire des plans types qui ne permettent pas de se distinguer et qui sont souvent éloignés des enjeux du dossier proposé.

Enfin, il est nécessaire de proposer un raisonnement économique, des références précises et des chiffres pertinents pour étayer la copie.

Note de synthèse portant sur un sujet de droit public :

Rédaction d'une note de synthèse relative aux modalités et contours juridiques de la procédure de signalement par les agents publics en cas de soupçon de corruption d'une part, et d'autre part, proposition d'axes d'un dispositif de prévention des atteintes à la probité.

Outre le fait évidemment de maîtriser les fondamentaux du droit public, il est conseillé de se tenir informé de l'actualité et de se mettre en situation professionnelle pour le concours.

 Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale :

Au sein d'une métropole labellisée « territoire d'industrie », rédaction d'une note de synthèse présentant tous les enjeux de la réindustrialisation du territoire et des propositions d'actions mobilisant tous les acteurs.

La qualité rédactionnelle a été globalement bonne mais il a été relevé un manque de réflexion en terme de gouvernance et de coopération entre les acteurs publics et privés autour d'une politique publique.

Par ailleurs, une lecture souvent trop rapide du dossier n'a pas permis une synthèse complète et, enfin, de nombreuses copies manquaient d'équilibre entre la partie « synthèse » et la partie « propositions ».

Il est conseillé aux candidats de prendre le temps de bien lire le sujet pour analyser la mise en situation et ne reprendre les idées du dossier que dans la mesure où elles permettent de répondre à cette situation précise.

Cette épreuve est d'orientation « professionnelle » : il ne faut pas hésiter à solliciter des fonctionnaires lors de stages par exemple pour mieux comprendre la portée opérationnelle d'une note de propositions dans le cadre d'une gestion de projet.

Il ne faut pas plaquer une méthodologie trop théorique. Il faut se l'approprier pour l'adapter à la mise en situation en tenant compte du rédacteur et du destinataire de la note.

Pour terminer, il est rappelé l'importance de la gestion du temps : la copie doit se terminer par une conclusion travaillée.

 Composition portant sur une question de la société contemporaine :

Peut-on lutter efficacement contre les incivilités ?

Rares sont les copies à s'être véritablement démarquées. L'ensemble est globalement moyen, avec quelques bonnes productions.

La méthode de la dissertation ne semble pas pleinement acquise pour nombre de candidats, avec notamment des introductions incomplètes et mal articulées, témoignant dans certains cas d'une analyse tronquée du sujet, et conduisant nécessairement à un développement ne répondant que partiellement aux exigences d'un tel travail.

Les candidats n'ont qu'exceptionnellement tenté de prouver leurs capacités à procéder à une démonstration logique, fondée sur une argumentation efficace. Enfin, on pourrait être enclin à s'inquiéter du maniement constant de concepts seulement médiatiques, d'arguments assésés sans réellement être justifiés par aucune donnée, étude ou référence culturelle. On peut surtout regretter, ce qui va à l'encontre des attentes sur un concours d'un tel niveau, de l'absence, dans de trop nombreuses copies, d'un regard réellement critique, sur un sujet qui devait y inviter.

Le sujet, judicieusement proposé et choisi, au regard de l'actualité de la société contemporaine, était justement de nature à offrir aux candidats de riches opportunités de développement solides et de réflexions étayées. Sa formulation notamment redoublait l'urgence d'agir « efficacement », et devait donc conduire les candidats à ne pas uniquement questionner le bien-fondé d'une telle action publique sur les incivilités, mais les invitait à distinguer plus finement les concepts de pénalisation des incivilités et des délits, en les identifiant de façon plus référencée et argumentée. Le délit est inscrit dans la loi écrite et condamnable en tant que tel par les institutions compétentes de la République ; quand l'incivilité est le plus souvent codifiée par des règles sociétales tacites. On aurait ainsi été en droit d'attendre davantage d'interrogations plus poussées et de développements plus fins, quant à la pénalisation des incivilités, aux côtés des réponses de la puissance publique et, en l'occurrence, des collectivités territoriales, s'agissant de candidats se préparant justement à exercer des responsabilités de management à l'échelle de la fonction publique territoriale.

Il serait souhaitable que les candidats procèdent à des analyses plus rigoureuses et plus circonspectes du sujet, afin que leur réflexion soit portée par une meilleure maîtrise, plus précise, de la méthodologie de la composition.

L'effort méthodologique est justement ce qui permettra des développements plus raisonnables et mieux recevables.

Les candidats sont invités à inscrire comme un impératif de la pensée, la nécessité de toujours justifier le moindre argument sur une donnée fiable, une source sûre, une référence faisant autorité ; et si cette « autorité » n'est que relative, ce sera alors l'occasion de nuancer le propos, la nuance ayant en effet fait défaut dans nombre de copies.

Finances publiques : réponses synthétiques à des questions courtes

Question 1 : **Les enjeux du recours au levier tarifaire pour financer les services publics locaux.** (7 points)

Question 2 : **Les interactions entre le marché de l'immobilier et le budget des collectivités territoriales.** (7 points)

Question 3 : **LA M57 : révolution ou évolution ?** (6 points)

Le niveau est globalement plus faible que l'année dernière.

Sur les questions n°1 et n°2, beaucoup de candidats se sont lancés dans la description de l'évolution des ressources des collectivités territoriales sans mettre en perspective les enjeux soulevés par les sujets.

La question n°3 a été la moins bien appréhendée, avec des contresens sur la situation des communes de moins de 3 500 habitants.

Au-delà des connaissances techniques qui peuvent être acquises avec un manuel de finances publiques, il est conseillé de lire la presse territoriale et nationale de façon à être en capacité de mettre en perspective les enjeux avec ces dernières.

VI. EXEMPLES DE SUJETS PRÉSENTÉS AUX ÉPREUVES ORALES ET COMMENTAIRES DES EXAMINATRICES ET EXAMINATEURS

1) Concours externe et externe spécial

 Mise en situation professionnelle collective

Contexte	La Métropole et la Ville-Centre postulent dans le cadre d'un projet européen qui vise à promouvoir le « manger local et bio pour tous ». Le président de la Métropole doit pouvoir convaincre l'assemblée métropolitaine de la pertinence de ce projet dans un cadre budgétaire contraint.
Problématique	Une réunion rassemblant les différents directeurs et directrices des services doit permettre de fixer les grandes lignes du projet afin de le présenter lors du prochain Conseil Métropolitain.
Fonctions occupées	- DGS mutualisé(e) - Directeur ou Directrice de l'éducation et politique alimentaire de la Ville-Centre - Directeur ou Directrice mutualisé(e) Métropole/Ville-Centre - Directeur ou Directrice de l'agroécologie de la Métropole

Contexte	Dans un Département, la situation financière s'est fortement dégradée au cours des derniers mois du fait du contexte inflationniste et le président a ouvert une revue des dépenses obligatoires et facultatives du département, qui a vocation à aboutir à des décisions sur le périmètre du service public rendu aux usagers. Les élus sont très attachés au soutien aux communes et, plus globalement, à l'ensemble des politiques publiques non obligatoires portées par le Département.
Problématique	Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2025 et la perspective d'un séminaire des élus de la majorité départementale pour préparer ces évolutions, le directeur général des services a demandé aux directions de moyens (finances et DRH) d'entamer un cycle de rencontres avec les directions opérationnelles afin d'envisager des pistes d'optimisation budgétaire, voire de réduction de périmètre. La réunion du jour porte sur les services à la population (culture, sport, jeunesse)
Fonctions occupées	- Directrice ou Directeur des finances - Directrice ou Directeur des ressources humaines - Directrice ou Directeur de la culture - Directrice ou Directeur sport, jeunesse et vie associative

Droit et gestion des collectivités territoriales

- Les enjeux du renouvellement du dialogue social dans les collectivités locales
- La maîtrise des dépenses des collectivités et établissements locaux est-elle encore possible ?
- Les collectivités locales et les compétences culture, tourisme, sport
- Est-il possible de manager un agent public ?
- L'annualité budgétaire
- Bilan des métropoles
- Les 40 ans de la loi créant la fonction publique territoriale
- Contractuels et fonctionnaires : quelles perspectives ?
- Les élections communales
- La distinction dépenses obligatoires-dépenses facultatives est-elle toujours pertinente ?
- L'État, les collectivités locales et la tutelle

Le programme de l'épreuve a été travaillé diversement selon les candidats. Les bonnes prestations se caractérisent par une bonne capacité à problématiser le sujet puis à dérouler un argumentaire et arrêter une position si nécessaire.

Le temps de l'épreuve a été parfaitement utilisé indépendamment du niveau des candidats.

Les prestations faibles soulignent l'absence de maîtrise des bases fondamentales en droit, ce qui serait pour les candidats externes le moyen de fonder un raisonnement pour les sujets relevant de la gestion.

Il est conseillé :

- *de développer une capacité à concrétiser des connaissances théoriques,*
- *de prendre du recul sur l'organisation et la gestion des collectivités locales, perçues par le seul prisme des rapports institutionnels,*
- *de faire preuve de curiosité sur l'environnement local.*

Questions européennes

- La prise en compte des considérations environnementales dans le cadre de la libre circulation des marchandises
- Les nouveaux États membres de l'UE depuis 2000 : un handicap au renforcement de l'intégration européenne ?
- Le comité des régions peut-il gagner en influence ?
- Le rôle du Conseil européen est-il compatible avec celui des institutions du « triangle décisionnel » ?
- L'initiative législative dans l'Union européenne est-elle exclusivement du ressort de la Commission européenne ?
- Mythes et réalités de la citoyenneté européenne
- La politique de la santé de l'UE : convergence ou conflit d'intérêts avec les États membres durant la crise sanitaire du COVID 19 ?
- Peut-on dire que l'Union européenne est une puissance en matière de sécurité et de défense ?
- L'Union européenne se donne-t-elle les moyens de faire face à la crise climatique ?
- La primauté du droit de l'Union européenne sur le droit national des États membres est-elle réellement respectée ?

Le niveau des candidats était inégal. Les connaissances étaient globalement en deçà de celles observées lors de la session précédente. Beaucoup ont eu du mal à mobiliser des notions clés et à citer la jurisprudence ou des exemples concrets pour étayer leurs

réponses. L'approche reste souvent trop théorique, et les éléments factuels ou pratiques, essentiels pour renforcer l'argumentation, sont parfois insuffisants.

Il faut donc veiller à articuler les connaissances théoriques avec des exemples concrets et citer des éléments jurisprudentiels. Il est important de relier les concepts généraux à des situations pratiques pour ancrer le discours dans la réalité des questions européennes.

Questions sociales

- Les droits des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Droit du travail et fonction publique
 - Les inégalités d'accès aux soins
 - L'action sociale intercommunale
 - La territorialisation de la politique de santé
 - Les coopérations sanitaires

Les candidats étaient dans l'ensemble bien préparés avec une bonne capacité à proposer une réponse structurée et argumentée. La gestion du temps a été maîtrisée. Il est conseillé de mieux connaître des exemples de pratiques dans le fonctionnement concret des collectivités en profitant de stages, de rencontres...

Anglais

- The surprisingly subtle ways Microsoft Word has changed how we use language
(By Victoria Woollaston – Shortened and adapted from *The Conversation*, May 11, 2023)
- Biden and Xi discuss Taiwan, AI and fentanyl in a push to return to regular leader talks
(By Zeke Miller – Shortened and adapted from *Associated press*, 02 April 2024)
- Can Canada stave off populism?
(By Amanda Lewellyn – Shortened and adapted from *Vox*, 23 April 2024)
- Boredom Makes Us Human
(By Maria Balaska – Shortened and adapted from *TIME Magazine*, May 12, 2024)
- Why South Korean women aren't having babies
(By Jean Mackenzie – Shortened and adapted from *BBC News*, 28 February 2024)
- Job market could suffer with Trump's migrant plans
(By Rachel Siegel – Shortened and adapted from *The Washington Post*, 23 May 2024)
- What are the EU's new migration rules, and why did they take so long to pass?
(By Simon Usherwood – Shortened and adapted from *The Conversation*, 12 April 2024)
- Migrant workers at greater risk of modern slavery after Brexit, research finds
(By Emily Dugan – Shortened and adapted from *The Guardian*, 01 April 2024)
- A new cold war? World war three? How do we navigate this age of confusion?
(By Timothy Garton Ash – Shortened and adapted from *The Guardian*, 3 May 2024)
- It's time to hit Amazon where it really hurts : In its pocket
(By Esther Lynch – Shortened and adapted from *POLITICO*, march 26, 2024)

Espagnol

- La crisis climática no es abstracta : es personal
(Dario Prieto – *El Mundo Madrid España* – Miércoles, 8 de mayo de 2024)

- Anna Allen : “El teatro siempre es terapéutico, pero no quiero hacer terapia en el escenario”(abc.es – Juloí Bravo, 3 de mayo de 2024)

Allemand

- Bundespräsident Steinmeier warnt bei Gedenken vor Nationalismus
(ZEIT ONLINE, 10.Juni 2024)
- Endlich frei
(Von DR. Peter Neumann – Die Zeit 24. März 2024)

La majorité des candidats semblait connaître le format de l'épreuve de langue étrangère et ont été volontaires et réactifs pour approfondir leurs réponses.

Il est conseillé :

- *Une meilleure préparation de l'analyse des articles qui est souvent superficielle : manque de structure, de citations,*
- *La lecture de journaux et de magazines d'actualité pour enrichir le vocabulaire lié à l'économie, la politique et les questions sociales,*
- *D'apprendre à parler de ses expériences et missions accomplies de manière concrète*
- *De faire attention à la grammaire, la conjugaison et éviter les calques du français*

2) Concours interne

 Mise en situation professionnelle collective :

Contexte	D'importants travaux de rénovation vont avoir lieu dans le Musée de la Ville obligeant à une fermeture partielle sur les 3 ans à venir. Il s'agit d'un outil culturel majeur pour la Ville qui a aussi un rayonnement départemental et régional important. La Maire craint qu'une baisse de fréquentation trop importante du Musée nuise à l'économie locale et à la renommée de la commune. Elle souhaite établir un plan d'action avec des postures innovantes afin de garantir une ouverture partielle et un plan de communication efficace capable de créer le désir d'attendre et l'envie de découvrir le musée rénové.
Problématique	En vue d'un comité de pilotage rassemblant les élus et les différents services concernés, une réunion préparatoire est organisée. Il s'agit de fixer les différentes stratégies mises en oeuvre pour maintenir l'ouverture partielle et le taux de fréquentation.
Fonctions occupées	- Directeur ou Directrice de la Culture - Directeur ou Directrice des Finances - Directeur ou Directrice des Bâtiments - Directeur ou Directrice de la Communication

Contexte	L'EPCI pour lequel vous travaillez souhaite lancer une vaste politique de prévention des risques d'atteinte à la probité. Son président vient de créer une commission communautaire dédiée.
Problématique	Dans le cadre de la première réunion de la commission communautaire, le président souhaite dévoiler les grandes orientations du plan de prévention des atteintes à la probité en identifiant les principaux risques auxquels l'EPCI et les communes membres sont exposés, puis en proposant des solutions concrètes. Il demande au DGS de préparer ces orientations.
Fonctions occupées	- DGS - DGA Ressources - DRH - Directeur ou Directrice juridique et des assemblées

 Droit et gestion des collectivités territoriales

- La décentralisation, un processus en mutation ?
- La réforme du statut de la fonction publique est-elle nécessaire à l'attractivité des métiers des collectivités ?
- La pratique de la démocratie participative dans les collectivités
- La régie, un mode pertinent de gestion des services publics locaux ?
- Quels enjeux pour une future réforme de la décentralisation ?
- Faut-il supprimer la métropole du Grand Paris ?

- Le service public de la petite enfance : qui fait quoi ?
- La limitation du cumul des mandats : qu'en penser ?
- La place des collectivités locales dans la gestion de crise : état des lieux et perspectives
- Les modalités de coopération entre communes

Le niveau des candidats était globalement plutôt satisfaisant, ce qui atteste d'une bonne préparation.

Une grande partie d'entre eux ont démontré à la fois des connaissances suffisantes, une bonne capacité d'analyse et une maîtrise des sujets d'actualité tant sur les politiques publiques que sur les réflexions liées à l'évolution de la décentralisation.

Parfois, ont pu faire défaut, des argumentations juridiques précises et la maîtrise de mécanismes fondamentaux du fonctionnement des collectivités.

Questions européennes

- Comment l'action des collectivités territoriales s'affirme-t-elle au niveau européen ?
- Faut-il poursuivre le processus d'élargissement de l'UE ?
- La transformation de l'idéal européen au travers de l'élargissement est-elle en crise ?
- Le rôle du Parlement européen dans le processus budgétaire européen est-il décisif ?
- Quels sont les moyens dont dispose l'Union européenne pour faire face aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine ?
- Les relations de l'UE avec ses États voisins
- Qui endosse la responsabilité des politiques menées par l'Union européenne ?
- La transition énergétique en Union européenne et ses conséquences industrielles
- Les enjeux de la communication numérique de l'UE : une dépendance accrue aux importations de l'Asie et des États-Unis ?
- L'UE a-t-elle un chef ?

Globalement, le niveau des candidats a semblé moyen et assurément en dessous des dernières sessions.

Les examinateurs ont été très sollicités dans le questionnement des candidats, ont dû souvent faire compléter les exposés.

Il convient de prendre de la hauteur de vue dans le traitement du sujet, sortir des visions « scolaires » ou stéréotypées et ne pas noyer le propos dans des annonces de plan interminables.

Questions sociales

- France Travail et collectivités territoriales
- L'évolution des inégalités en France
- Faut-il tendre vers un contrat unique de travail ?
- Faut-il décentraliser l'hébergement d'urgence ?
- Faut-il recentraliser l'aide sociale à l'enfance
- La lutte contre la désertification médicale

Il a été noté, globalement, une bonne structuration des exposés, des connaissances qui témoignent d'une préparation sérieuse. En revanche, l'approche des thèmes du programme a parfois été trop théorique.

Il convient de veiller à présenter les enjeux, des statistiques, des éléments généraux dans les exposés, d'être capable d'esquisser des positionnements personnels et, enfin, mieux connaître les modalités d'exercice des services publics.

Anglais

- “Mary Poppins” gets higher age rating as UK reckons with racism in classics
(By Frances Vinall – Shortened and adapted from *The Washington Post*, 29 February 2024)
- Tennessee law makers pass bill to allow armed teachers, a year after deadly Nashville shooting
(By Jonathan Mattisse – Shortened and adapted from *Associated press*, 24 April 2024)
- Do unemployment benefits stifle entrepreneurship? It's complicated
(By Daragh O'Leary – Shortened and adapted from *The Conversation*, June 10, 2024)
- Our home-working revolution is harming the younger generation
(By Camilla Cavendish – Shortened and adapted from *Financial Times*, February 3, 2024)
- Power-hungry data centres add to strains on grids
(By Kenza Bryan – Shortened and adapted from *Financial Times*, February 13, 2024)
- Most countries do not take a fair share of refugees – here's how we could incentivize them
(By Mathilde Rosina – Shortened and adapted from *The Conversation*, 10 April 2024)
- Post-pandemic, Young Chinese Seek Studies Abroad, Just not in US
(By Associated press – Shortened and adapted from *Voice of America (VOA)*, 16 March 2024)
- Some young people see Trump as an answer to their economic woes
(By Nathan Layne and Tim Reid – Shortened and adapted from *Reuters*, 21 April 2024)
- What is Rishi Sunak's anti-smoking bill and will it pass?
(By Andrew Gregory and Ben Quinn – Shortened and adapted from *The Guardian*, 16 April 2024)
- We have to end the conflict between work and childcare
(By Gillian Keegan – Shortened and adapted from *The Independent*, January 2, 2024)

Tous les candidats sont allés au bout de la tâche quel que soit leur niveau de langue. Même s'ils étaient volontaires certains n'arrivaient pas toujours à parler du texte de manière cohérente, concrète et en le reliant à l'actualité. La prononciation était parfois un frein à la compréhension du discours.

Il est recommandé aux candidats de, non seulement lire la presse, mais aussi d'écouter des documents audio-vidéos pour améliorer la prononciation (phonèmes, schéma d'accentuation). Il est également rappelé que la discussion s'appuie notamment sur une synthèse de l'article suivie d'une ouverture sur l'actualité et se termine par une conversation plus générale.

Allemand

- Superstar mit Einfluss : Kann Taylor Swift die US-Wahl entscheiden ?
(*Tagesspiegel* – 06/02/2024)

Italien

- Cacciari, Veneziani e (l'ingiusta) solitudine degli intellettuali
(Massimo Anzaldi, *Huffingtonpost*, 27 Giugno 2024)

Espagnol

- ASI lidera cuarto congreso regional de sostenibilidad ambiental
(Por Abigail Parada Noticias de El Salvador, San Salvador, 28 de Febrero, 2024)

3) Troisième concours

Mise en situation professionnelle collective

Contexte	Le développement de l'intelligence artificielle (IA), et en particulier de l'IA générative, constitue un saut technologique dont les effets sont encore difficiles à mesurer mais dont on devine qu'ils seront majeurs pour notre société et nos démocraties. Comme dans l'ensemble des secteurs, l'IA est une révolution dont il est nécessaire d'anticiper les conséquences sur les services publics et les emplois publics.
Problématique	La présidente du conseil départemental entend faire de cette thématique un des points forts de sa conférence de presse de rentrée. Les directions compétentes sont chargées de préparer des propositions pour validation de la direction générale.
Fonctions occupées	- DGA Ressources (finances, RH, systèmes d'information) - DGA en charge des solidarités - DGA en charge de l'aménagement du territoire - Directrice ou directeur de la communication

Questions européennes

- La hiérarchie des normes dans le droit de l'Union européenne : principes et contrôle
- Le principe de primauté du droit de l'Union européenne est-il relatif ?

Les candidats ont démontré une certaine maîtrise de la structure de leurs présentations ; ce qui témoigne d'un effort de préparation. Cependant, les réponses ont parfois manqué de précision, particulièrement sur des aspects fondamentaux des questions européennes. Certaines d'entre elles étaient vagues, reflétant des lacunes dans la connaissance de la jurisprudence, des politiques et du fonctionnement institutionnel.

Il est important pour les futurs candidats d'approfondir leurs révisions sur plusieurs axes. D'une part, une connaissance plus solide pour éviter des réponses trop générales. D'autre part, une compréhension précise des politiques de l'Union et du fonctionnement institutionnel est nécessaire pour répondre de manière pertinente et argumentée.

Questions sociales

- La lutte contre l'habitat indigne et insalubre
- Faut-il totalement recentraliser le RSA ?
- Les politiques publiques en faveur de la natalité

Il a été remarqué des connaissances techniques assez limitées et des difficultés de projection dans un environnement territorial social.

Il convient de mieux travailler l'ensemble du programme et veiller à bien connaître le fonctionnement concret des dispositifs.

Droit et gestion des collectivités territoriales

- 1984-2024 : le statut de la fonction publique territoriale a 40 ans. Est-il toujours d'actualité?
- Les collectivités à statut particulier sont-elles à généraliser?

Il est attendu des candidats, d'une part, de mieux comprendre les enjeux propres aux collectivités locales ainsi qu'avec leur environnement, dont les services de l'État, et, d'autre part, de faire preuve de curiosité sur l'environnement local.

Anglais

- "Are we joking?" : Venice residents protest as city starts charging visitors to enter
(By Angela Giuffrida – Shortened and adapted from the Guardian, 25 April 2024)
- How fatalistic should we be on IA?
(By John Thornhill – Shortened and adapted from Financial Times, February 23, 2024)
- Sadiq Khan pledges new Erasmus-style overseas study scheme for London youngsters
(By Toby Helm – Shortened and adapted from The Guardian, 30 March 2024)

Données Statistiques

I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe	24 postes
Concours externe spécial	4 postes
Concours interne	22 postes
Troisième concours	4 postes

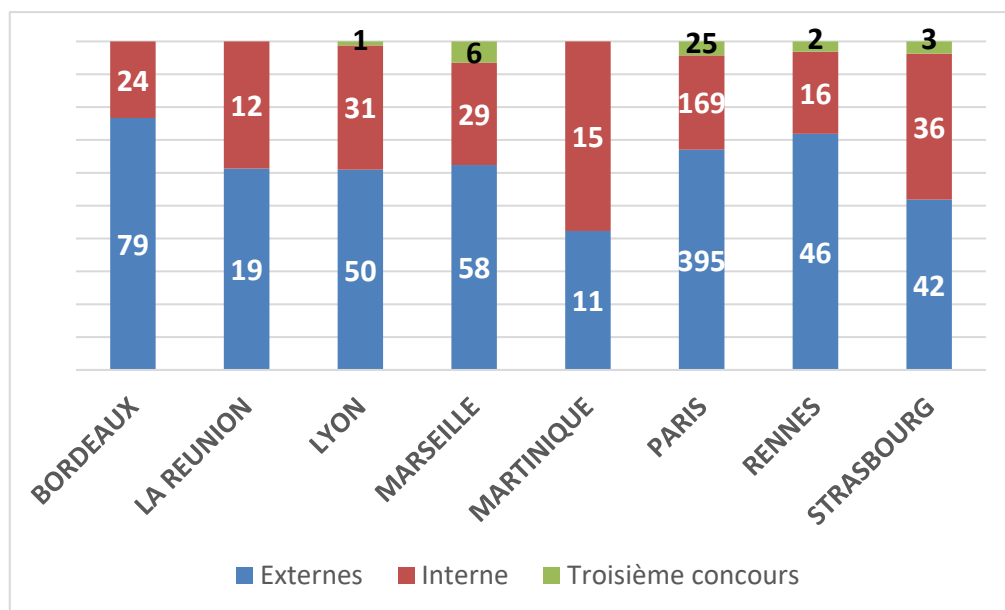
Soit un total de 54 postes

II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS

Candidats admis à concourir

L'étude de la recevabilité des candidatures, qui sélectionne les candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service concours et examens professionnels.

BORDEAUX	103
LA REUNION	31
LYON	82
MARSEILLE	93
MARTINIQUE	26
PARIS	589
RENNES	64
STRASBOURG	81
TOTAL	1 069



Focus admis à concourir externes

	Externe	Externe spécial	Sur les 2
BORDEAUX	79	16	16
LA REUNION	18	2	1
LYON	50	7	7
MARSEILLE	58	14	14
MARTINIQUE	11	0	0
PARIS	395	50	50
RENNES	46	6	6
STRASBOURG	41	15	14
TOTAL	698	110	108

Taux de présence pour la session 2024 : 49,8%

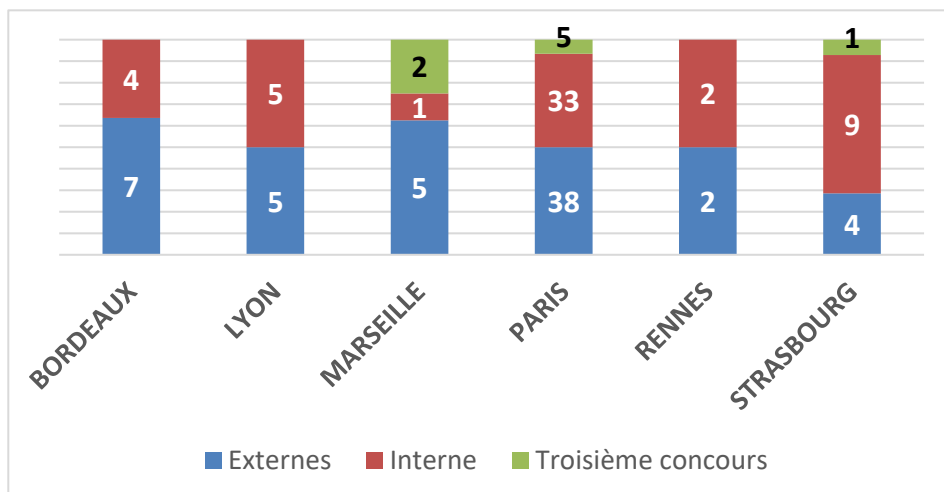
(concours externes : 42,7% - concours interne : 64,5% - troisième concours : 51,4%)

Comparaison avec l'année précédente :

En 2023, le taux de présence était de 55,9% (externes : 51,1% - interne : 67,1% - troisième concours : 55,8%)

Candidats admissibles

BORDEAUX	11
LA REUNION	0
LYON	10
MARSEILLE	8
MARTINIQUE	0
PARIS	76
RENNES	4
STRASBOURG	14
TOTAL	123



Focus admissibles externes

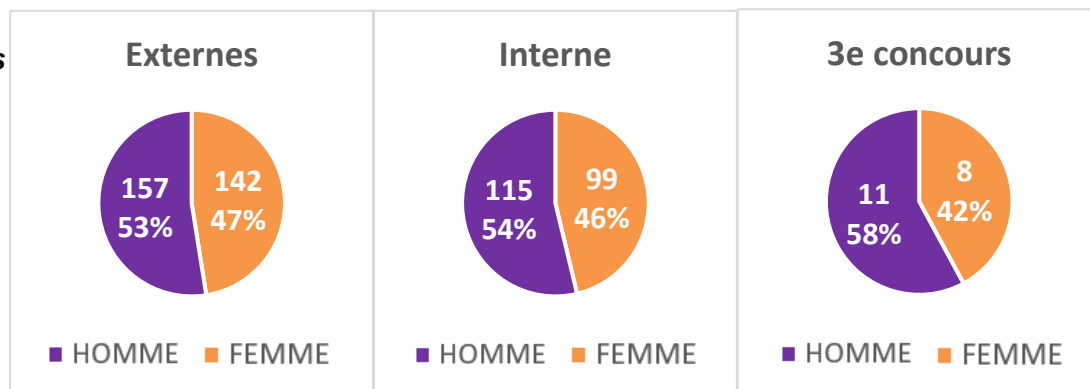
	Externe	Externe spécial	Sur les 2
BORDEAUX	7	2	2
LA REUNION	0	0	0
LYON	5	0	0
MARSEILLE	4	5	4
MARTINIQUE	0	0	0
PARIS	38	4	4
RENNES	2	1	1
STRASBOURG	4	3	3
TOTAL	60	15	14

III. PROFILS DES CANDIDATS

GENRE

Candidats présents

FEMME	249
HOMME	283
TOTAL	532



Focus présents externes

	Externe	Externe spécial	Sur les 2
FEMME	141	35	34
HOMME	156	40	39
TOTAL	297	75	73

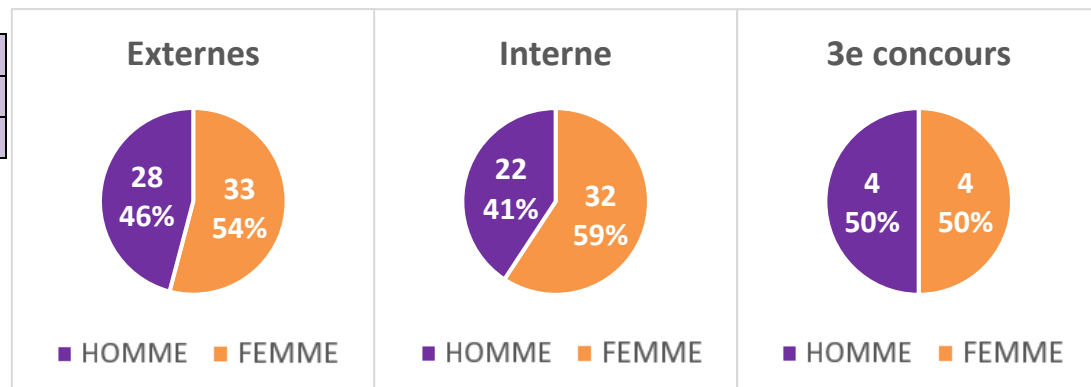
46,8% de femmes et 53,2% d'hommes présents en 2024

Comparaison avec l'année précédente :

En 2023, les hommes étaient également plus nombreux à se présenter au concours (54,2%). Ils étaient majoritaires sur les voies externes (56,8%) et troisième concours (51,7%). La parité était atteinte sur la voie interne (50% de femmes et 50% d'hommes).

Candidats admissibles

FEMME	69
HOMME	54
TOTAL	123



Focus admissibles externes

	Externe	Externe spécial	Sur les 2
FEMME	33	10	10
HOMME	27	5	4
TOTAL	60	15	14

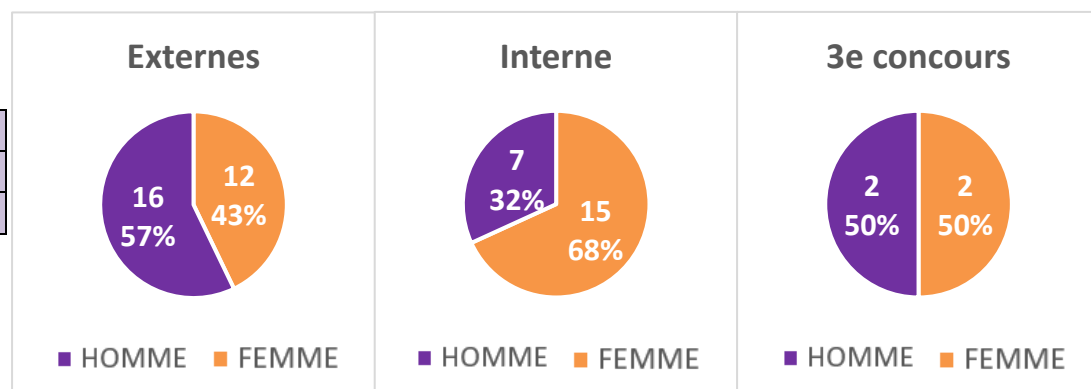
56,1% de femmes et 43,9% d'hommes admissibles en 2024

Comparaison avec l'année précédente :

En 2023, les hommes admissibles étaient plus nombreux (51,6%). Ils étaient majoritaires en externes (60,9%), tandis que les femmes admissibles étaient plus nombreuses en interne (59,3%). 50% de femmes et 50% d'hommes étaient admissibles au troisième concours.

Lauréats

FEMME	29
HOMME	25
TOTAL	54



Focus lauréats externes

	Externe	Externe spécial
FEMME	9	3
HOMME	15	1
TOTAL	24	4

Les candidats ne peuvent pas être conjointement lauréats des 2 concours externes

53,7% de femmes et 46,3% d'hommes lauréats en 2024

Comparaison avec l'année précédente :

En 2023, les hommes lauréats étaient majoritaires (53,7%). Ils étaient plus nombreux en externes (60,7%), tandis que les lauréates étaient plus nombreuses au troisième concours (75%). 50% de femmes et 50% d'hommes étaient lauréats en interne.

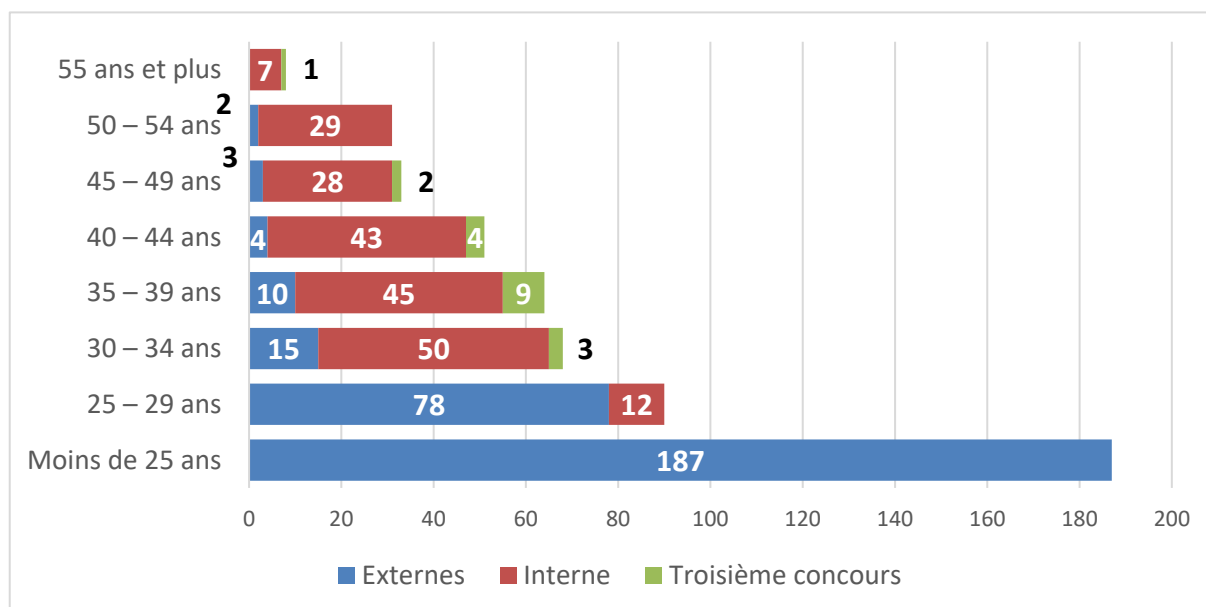
Âge

Le critère d'admission à concourir des candidats en externe étant le diplôme (Bac+3), les candidats de moins de 30 ans sont les plus nombreux.

Le critère d'admission à concourir des candidats en interne étant l'ancienneté (4 ans de service public), les candidats, davantage expérimentés, ont en majorité plus de 30 ans.

Le critère d'admission à concourir pour le troisième concours étant 8 années (non simultanées) d'activités dans le secteur privé et/ou de mandats électoraux locaux et/ou en tant que responsables d'association, les candidats ont en majorité plus de 30 ans.

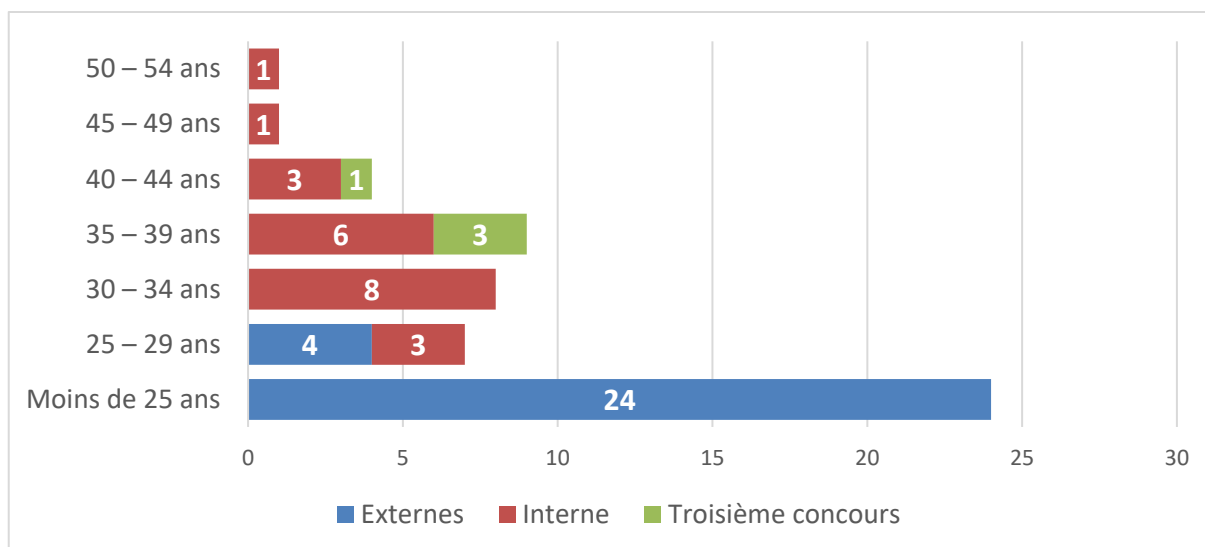
Candidats présents



Focus présents externes

	Externe	Externe spécial	Sur les 2
Moins de 25 ans	186	58	57
25 – 29 ans	77	15	14
30 – 34 ans	15	1	1
35 – 39 ans	10	0	0
40 – 44 ans	4	1	1
45 – 49 ans	3	0	0
50 – 54 ans	2	0	0
55 ans et plus	0	0	0
TOTAL	297	75	73

Lauréats



Présents et Lauréats - session 2024

Concours externes : la tranche d'âge moins de 25 ans est la plus représentée.

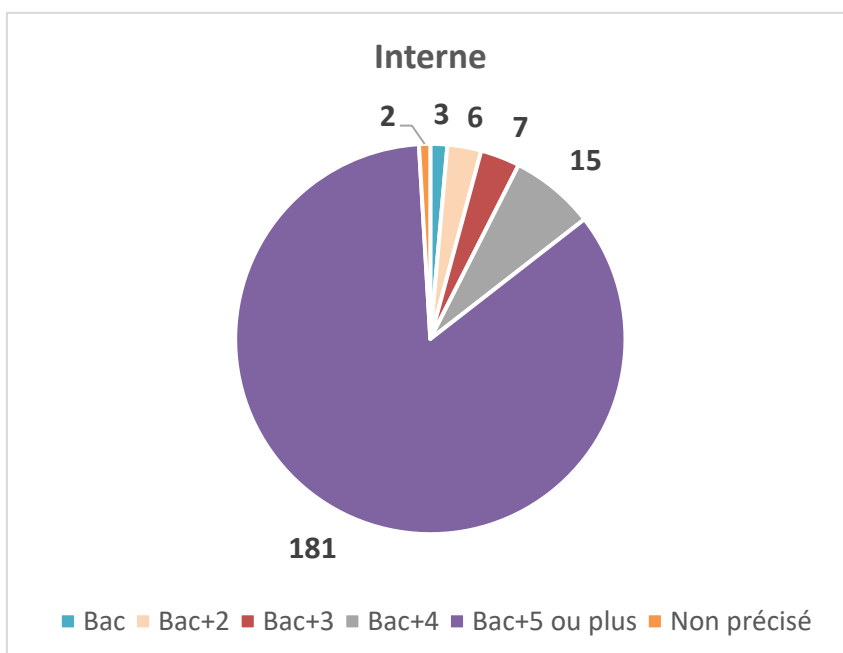
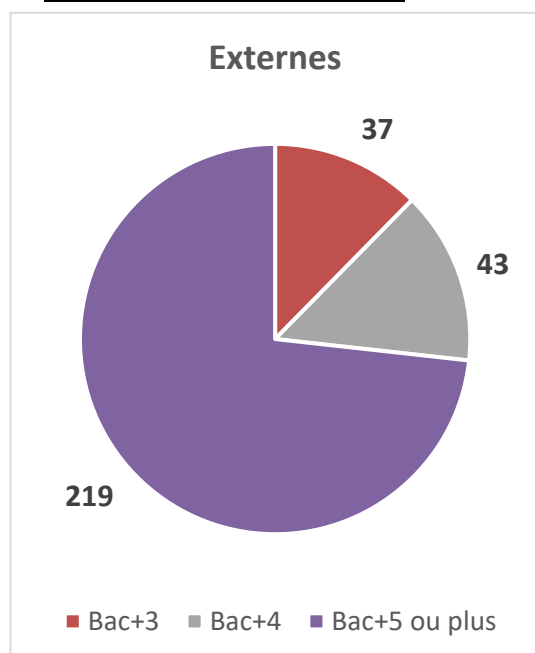
Concours interne : la tranche d'âge 30-34 ans est la plus représentée.

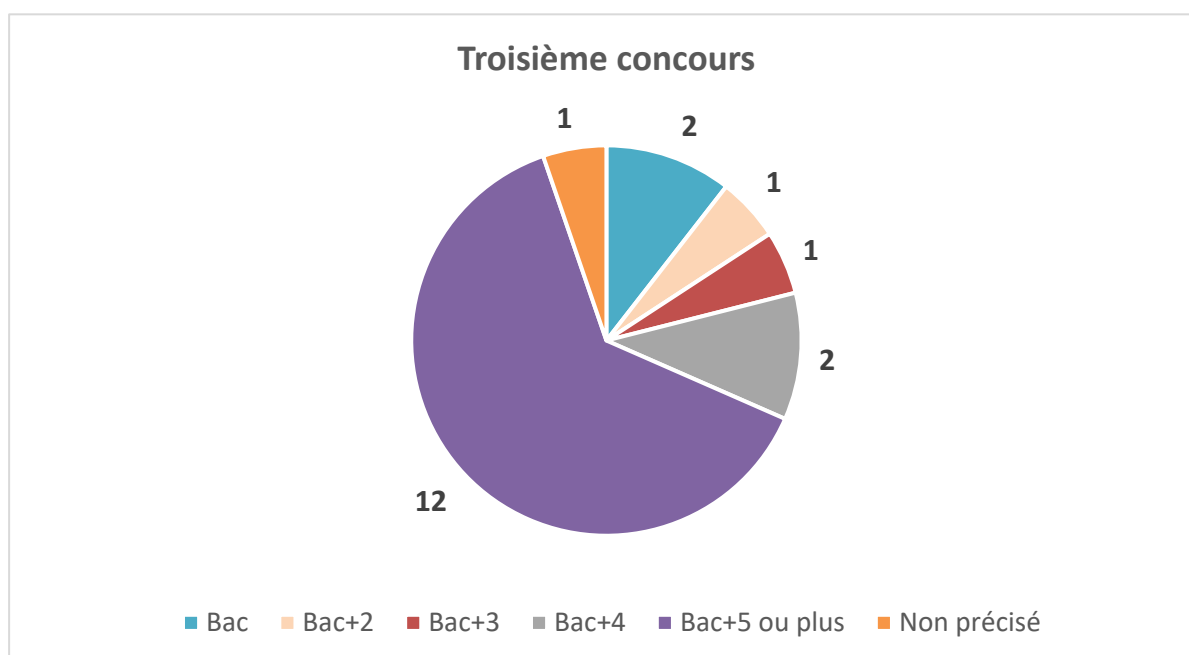
Troisième concours : la tranche d'âge 35-39 ans est la plus représentée.

Niveau d'études

Candidats présents

Bac	5
Bac+2	7
Bac+3	45
Bac+4	60
Bac+5 ou plus	412
Non précisé	3
TOTAL	532





Focus présents externes

	Externe	Externe spécial	Sur les 2
Bac+3	37	8	8
Bac+4	42	14	13
Bac+5 ou plus	218	53	52
TOTAL	297	75	73

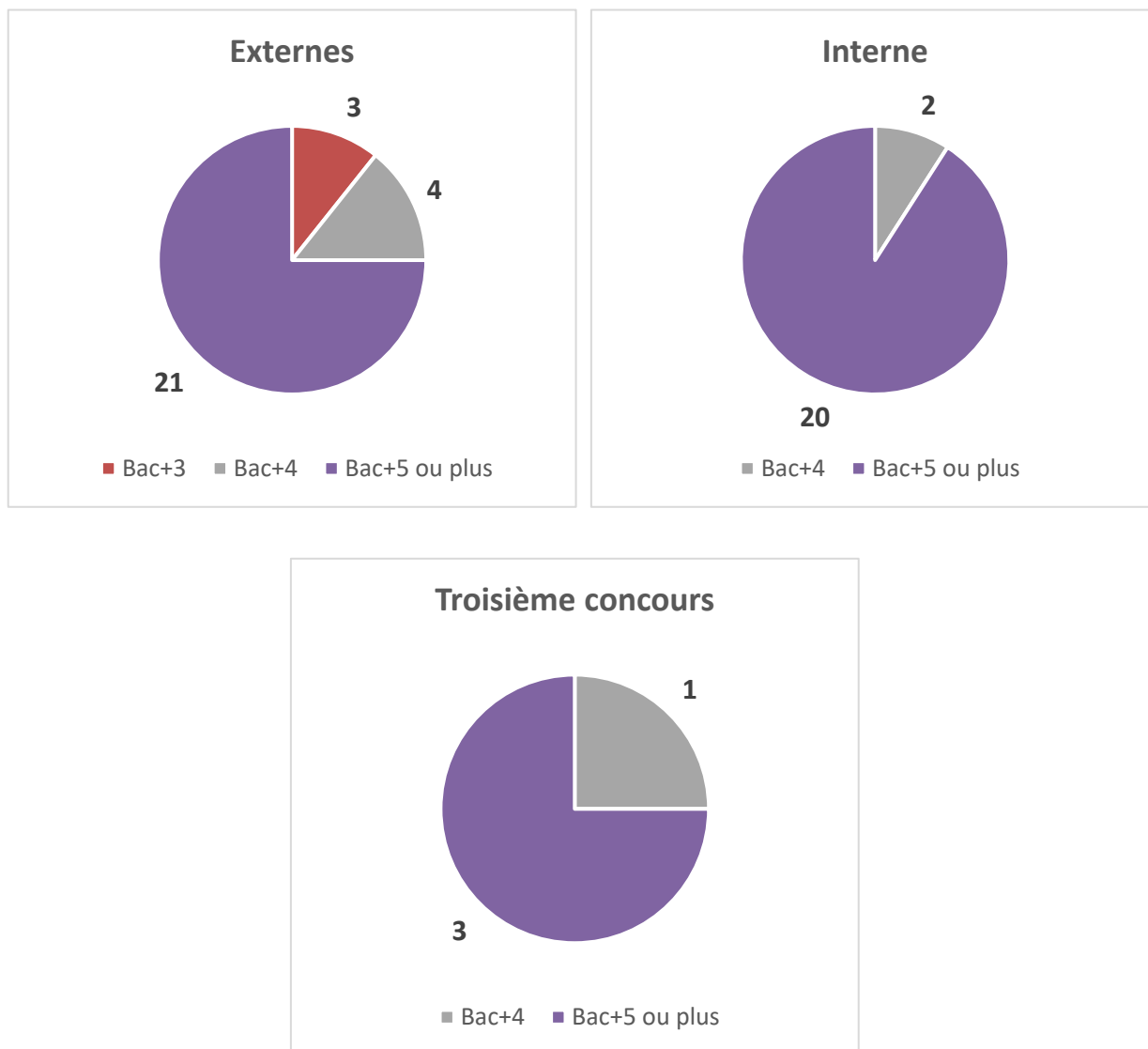
Présents – session 2024 : 77,4% de candidats ont un diplôme Bac+5

Concours externes : 73,2% des candidats ont un diplôme Bac+5 alors que le critère de diplôme requis est Bac+3.

Concours interne et troisième concours : bien que le critère d'éligibilité porte sur l'ancienneté professionnelle, 84,6% des candidats en interne et 63,2% des candidats au troisième concours sont diplômés Bac+5.

Lauréats

Bac+3	3
Bac+4	7
Bac+5 ou plus	44
TOTAL	54



Focus lauréats externes

	Externe	Externe spécial
Bac+3	3	0
Bac+4	4	0
Bac+5 ou plus	17	4
TOTAL	24	4

Les candidats ne peuvent pas être conjointement lauréats des 2 concours externes

Lauréats – session 2024 : 81,5% de candidats sont diplômés Bac+5

Concours externes : 75% des lauréats ont Bac+5.

Concours interne : 90,9% des lauréats ont Bac+5.

Troisième concours : 75% des lauréats sont diplômés Bac+5.

Lauréats diplômés Bac + 5 d'un institut d'étude politique : 44,4%

Concours externe : 11/24 lauréats ont un diplôme Bac + 5 provenant d'un IEP.

Concours externe spécial : 3/4 lauréats ont un diplôme Bac + 5 provenant d'un IEP.

Concours interne : 10/22 lauréats ont un diplôme Bac + 5 provenant d'un IEP.

Troisième concours : aucun lauréat n'a de diplôme Bac + 5 provenant d'un IEP.

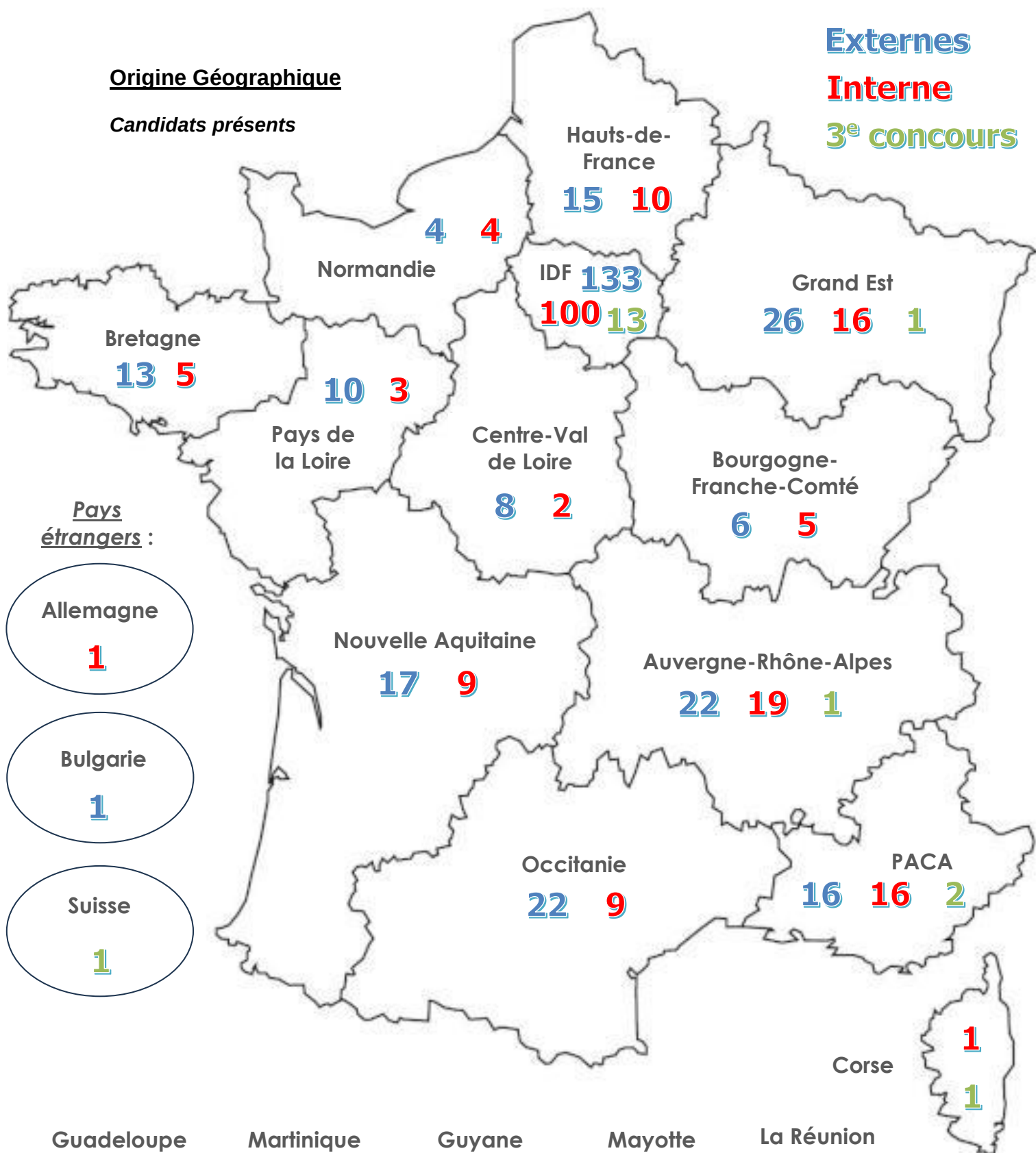
Origine Géographique

Candidats présents

Externes

Interne

3^e concours



Pays étrangers :

Allemagne

1

Bulgarie

1

Suisse

1

Guadeloupe

1 7

Martinique

1 1

Guyane

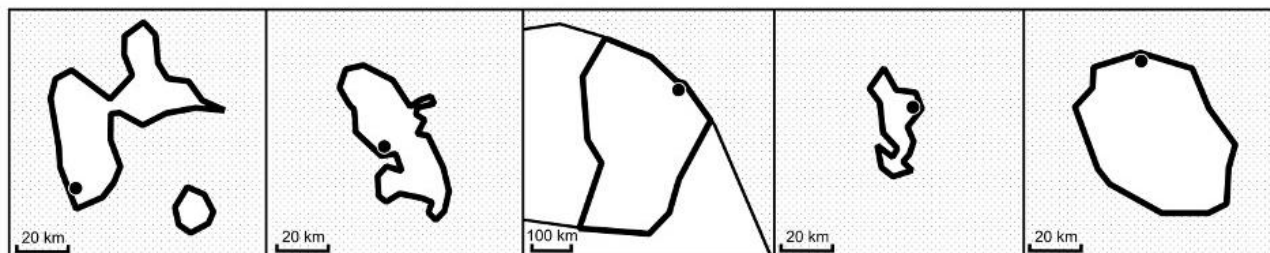
1

Mayotte

1

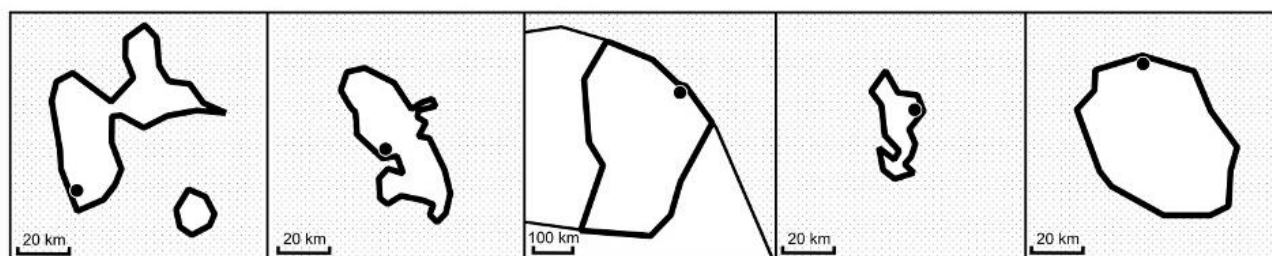
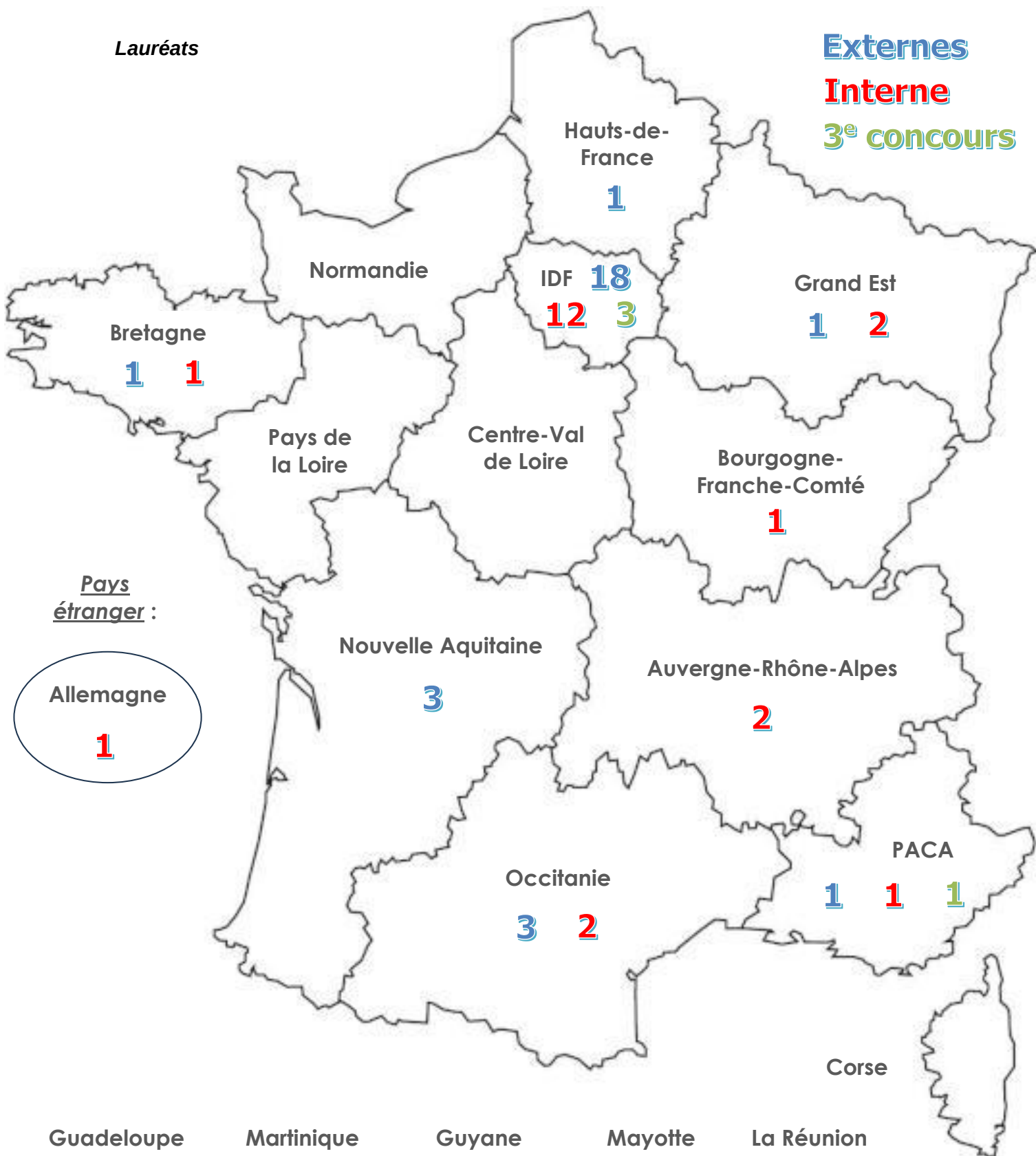
La Réunion

4 4



Lauréats

Externes
Interne
3^e concours

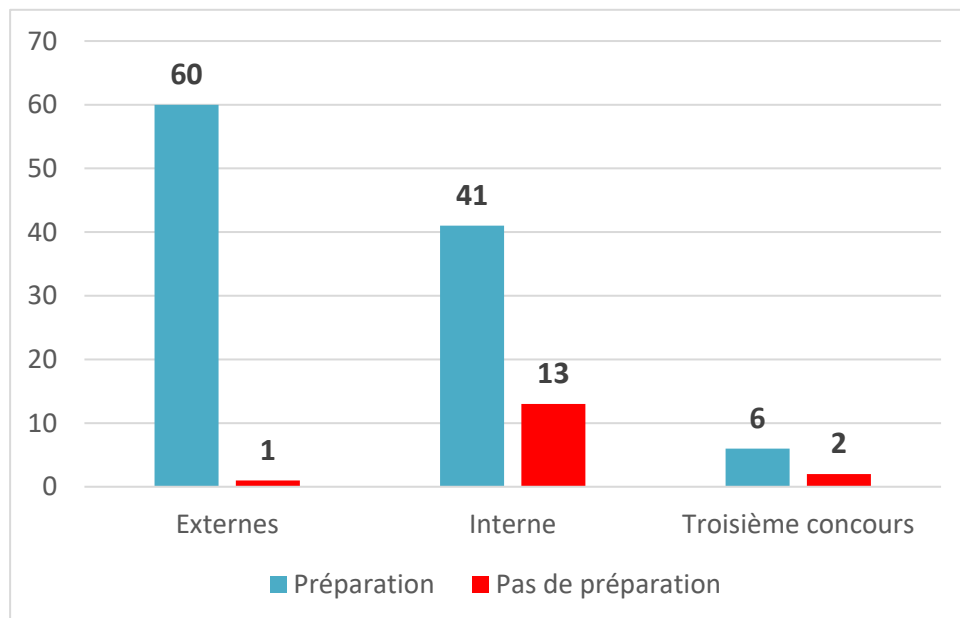


Préparation aux concours

87% des **candidats admissibles** au concours de 2024 ont suivi une préparation.

Focus sur les candidats admissibles au concours interne

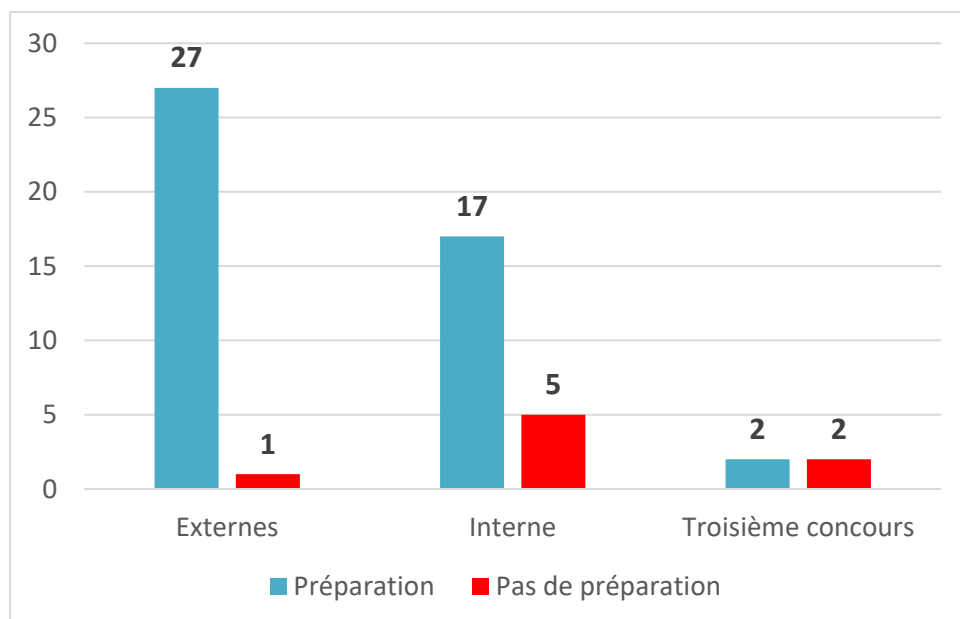
- 22 préparations INSP via l'IGPDE ;
- 16 préparations CNFPT ;
- 2 préparations IEP ;
- 1 préparation « autre ».



85,2% des **lauréats** au concours de 2024 ont suivi une préparation.

Focus sur les lauréats du concours interne

- 7 préparations CNFPT ;
- 7 préparations INSP via l'IGPDE ;
- 2 préparations IEP ;
- 1 préparation « autre ».



Structures, grades ou fonctions d'origine des candidats au concours interne

Admissibles

Parmi les candidats admissibles au concours interne, 28 sont agents de la fonction publique d'Etat, 23 sont agents de la fonction publique territoriale, 2 sont agents de la ville de Paris et 1 est agent de la fonction publique sénatoriale.

40,7% des candidats, soit 95,7% des admissibles territoriaux, sont membres du cadre d'emplois des attachés territoriaux : 13 attachés territoriaux, 8 attachés principaux territoriaux et 1 attaché territorial hors classe.

33,3% des candidats admissibles sont membres du corps des attachés d'administration de l'Etat : 15 attachés d'Etat et 3 attachés principaux d'Etat.

2 candidats admissibles sont issus du corps des attachés de la ville de Paris (attachés).

22,2% ont des profils variés (contractuels, autres cadres d'emploi ou autres corps) :

- administrateur-adjoint du Sénat (1 candidat) ;
- chargé de mission dans la fonction publique d'Etat (1 candidat) ;
- contractuels dans la fonction publique d'Etat (5 candidats) ;
- ingénieur principal territorial (1 candidat) ;
- inspecteur des douanes (1 candidat) ;
- inspecteur des finances publiques (1 candidat) ;
- professeurs agrégés (2 candidats).

Lauréats

59,1% des lauréats du concours interne sont fonctionnaires d'Etat (13 lauréats), 36,4% sont fonctionnaires territoriaux (8 lauréats) et 4,5% est fonctionnaire de la ville de Paris (1 lauréat).

Parmi les 22 lauréats, 8 font partie du cadre d'emplois des attachés territoriaux (5 attachés, 2 attachés principaux et 1 attaché hors classe), 7 sont issus du corps des attachés d'administration de l'Etat (6 attachés et 1 attaché principal), 1 est attaché de la ville de Paris, 4 sont contractuels dans la fonction publique d'Etat, 1 est inspecteur des douanes et 1 est inspecteur des finances publiques.

IV. NOTES AUX EPREUVES ET SEUILS

Notes obtenues aux épreuves d'admissibilité

	COMPOSITION D'ECONOMIE (coef. 3)		NOTE DE SYNTHESE EN ECONOMIE (coef. 3)			
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,38	12,32	12,13	12,69	11,50	11,69
Note maximum	15,50	14,50	15	15	13	13
Note minimum	8,50	10	7,50	10,50	9,25	9,25
Note supérieure à 10	60	28	50	22	7	3

6 candidats aux concours externes et 9 candidats au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve d'économie.

	COMPOSITION DE DROIT PUBLIC (coef. 3)		NOTE DE SYNTHESE EN DROIT PUBLIC (coef. 3)			
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,16	13,20	12,47	13,32	13,56	13,88
Note maximum	17	16,50	15,75	15,75	15,50	15,50
Note minimum	8	9	8	10	10	10
Note supérieure à 10	58	27	48	22	8	4

26 candidats aux concours externes et 6 candidats au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de droit public.

	NOTE DE SYNTHESE OGCT (coef. 5)		VALORISATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (coef. 5)		NOTE DE SYNTHESE OGCT (coef. 5)	
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13	13,31	12,47	12,33	12,19	12,75
Note maximum	17,50	17,50	17	17	14,50	14
Note minimum	9,50	10	9	9	10	12
Note supérieure à 10	59	28	48	18	8	4

15 candidats aux concours externes et 7 candidats au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de note de synthèse OGCT/valorisation de l'expérience professionnelle.

COMPOSITION SOCIETE CONTEMPORAINE (coef. 3)						
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,19	13,18	12,05	12,52	11,88	12,75
Note maximum	17	17	16	15	14	14
Note minimum	8	8	7,50	9,50	9	11
Note supérieure à 10	57	25	48	21	7	4

19 candidats aux concours externes et 8 candidats au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de composition société contemporaine.

FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)						
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,64	13,27	12,63	13,63	11,41	12,13
Note maximum	16,25	16	18,50	18,50	15,25	14,25
Note minimum	7	8,75	5,25	10	7,75	10
Note supérieure à 10	55	26	46	22	6	4

43 candidats aux concours externes, 26 candidats au concours interne et 4 candidats au troisième concours ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de finances publiques.

Seuils d'admissibilité 2024

192 points soit une moyenne de **12 / 20** pour le **concours externe**
Soit 60 candidats admissibles

191 points soit une moyenne de **11,94 / 20** pour le **concours externe spécial**
Soit 15 candidats admissibles

181,50 points soit une moyenne de **11,34 / 20** pour le **concours interne**
Soit 54 candidats admissibles

170,25 points soit une moyenne de **10,64 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 8 candidats admissibles

Epreuves d'admission

Nombre de candidats admissibles ayant renoncé à passer les épreuves orales : 2

Concours externes : 1

Concours interne : 0

Troisième concours : 1

Répartition des candidats admissibles et des lauréats selon leurs choix de matières

- **CONCOURS EXTERNES**

3^{ème} épreuve d'admission : questions européennes ou questions sociales

Questions européennes : 39 candidats dont 17 lauréats.

Questions sociales : 21 candidats dont 11 lauréats.

5^{ème} épreuve d'admission : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, ou italien

Epreuve de langue vivante : les candidats ont majoritairement choisi l'anglais (55 candidats). 2 candidats ont choisi l'allemand et 3 candidats ont choisi l'espagnol. 24 lauréats ont choisi l'anglais, 2 lauréats ont choisi l'allemand et 2 lauréats ont choisi l'espagnol.

- **CONCOURS INTERNE**

3^{ème} épreuve d'admission : questions européennes ou questions sociales

Questions européennes : 28 candidats dont 10 lauréats.

Questions sociales : 26 candidats dont 12 lauréats.

5^{ème} épreuve d'admission : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, ou italien

Epreuve de langue vivante (épreuve facultative) : si les candidats ont majoritairement choisi l'anglais (41 candidats), 2 ont choisi l'allemand, 1 a choisi l'espagnol et 1 l'italien. 17 lauréats ont choisi l'anglais, 1 lauréat a choisi l'allemand et 1 lauréat a choisi l'espagnol.

- **TROISIEME CONCOURS**

3^{ème} épreuve d'admission : DGCL, questions européennes ou questions sociales

Droit et gestion des collectivités territoriales : 2 candidats ont choisi DGCL.

Questions européennes : 2 candidats ont choisi questions européennes dont 2 lauréats.

Questions sociales : 3 candidats ont choisi questions sociales dont 2 lauréats.

Epreuve facultative d'admission : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, ou italien

Epreuve de langue vivante (épreuve facultative) : l'ensemble des candidats (7 admissibles/4 lauréats) a choisi l'anglais.

Notes aux épreuves d'admission

1 ^{ère} EPREUVE D'ADMISSION						
ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)						
CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		
Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	
Moyenne	13,07	15,38	12,94	15,27	12,14	13,75

9 candidats en externes, 9 candidats en interne et 1 candidat au troisième concours ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Aucun lauréat n'a obtenu de note inférieure à la moyenne à l'épreuve d'entretien avec le jury.

2 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION						
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)						
CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		
Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	
Moyenne	12,43	14,20	12,04	13,80	10,57	12,50

10 candidats en externes, 8 candidats en interne et 3 candidats au troisième concours ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de mise en situation professionnelle collective.

1 lauréat troisième concours a obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de mise en situation professionnelle collective.

3 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION						
INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPENNES OU QUESTIONS SOCIALES (coef. 3)				INTERROGATION AU CHOIX ENTRE DGCL, QUESTIONS EUROPENNES OU SOCIALES (coef. 3)		
CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		
Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	
Moyenne	12,11	13,09	11,89	12,89	9,14	11

4 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION				
DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (coef. 3)				
CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		
Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	
Moyenne	9,78	11,89	11,20	13,20

36 candidats en externes et 20 candidats en interne ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de DGCL.

8 lauréats externes et 3 lauréats interne ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de DGCL.

	5 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION				EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)	
	EPREUVE DE LANGUE AU CHOIX (coef. 2)		EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)			
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,72	12,82	11,06	11,97	13,07	14

Notes moyennes aux épreuves à choix de matières

	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Questions européennes	12,15	12,94	12,45	13,60	10	10
Questions sociales	12,02	13,32	11,29	12,29	11	12
Droit et gestion des collectivités territoriales					5,50	

3 candidats en externes, 1 candidat en interne et 1 candidat au troisième concours ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de questions européennes.

3 candidats en externes, 6 candidats en interne et 1 candidat au troisième concours ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de questions sociales.

2 candidats au troisième concours ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de DGCL.

1 lauréat au troisième concours a obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de questions européennes.

2 lauréats interne ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de questions sociales.

	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Allemand	18,50	18,50	15,50	17		
Anglais	11,14	11,88	10,55	11,50	13,07	14
Espagnol	17,83	18,50	15	15		
Italien			19			

L'épreuve de langues est facultative pour le concours interne et le troisième concours.

22 candidats en externes et 16 candidats en interne ont obtenu une note inférieure à la moyenne en anglais.

10 lauréats externes et 4 lauréats interne ont obtenu une note inférieure à la moyenne en anglais.

Seuils d'admission 2024

377,75 points soit une moyenne de **12,19 / 20** pour le **concours externe**

Soit : 24 candidats admis sur liste principale

8 candidats placés sur liste complémentaire d'admission

374,50 points soit une moyenne de **12,08 / 20** pour le **concours externe spécial**

Soit : 4 candidats admis sur liste principale

2 candidats placés sur liste complémentaire d'admission

354,25 points soit une moyenne de **12,22 / 20** pour le **concours interne**

Soit : 22 candidats admis sur liste principale

8 candidats placés sur liste complémentaire d'admission

287,25 points soit une moyenne de **11,05 / 20** pour le **troisième concours**

Soit : 4 candidats admis sur liste principale

1 candidat placé sur liste complémentaire d'admission

Février 2025 : 53 élèves intègrent la formation de l'INET.

Les opérations des concours et des examens professionnels du CNFPT sont certifiées ISO 9001. Cette démarche qualité vise à s'engager dans une amélioration continue de nos process au travers notamment d'une écoute attentive de nos usagers et partenaires.



Elaboration et organisation des concours et examens professionnels

pour le recrutement des cadres de direction de la fonction publique territoriale



Certification ISO 9001/2015
*Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres de direction de la fonction publique territoriale*

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00 - www.cnfpt.fr



@CNFPT



@CentreNationalDeLaFonctionPubliqueTerritoriale



@leCNFPT